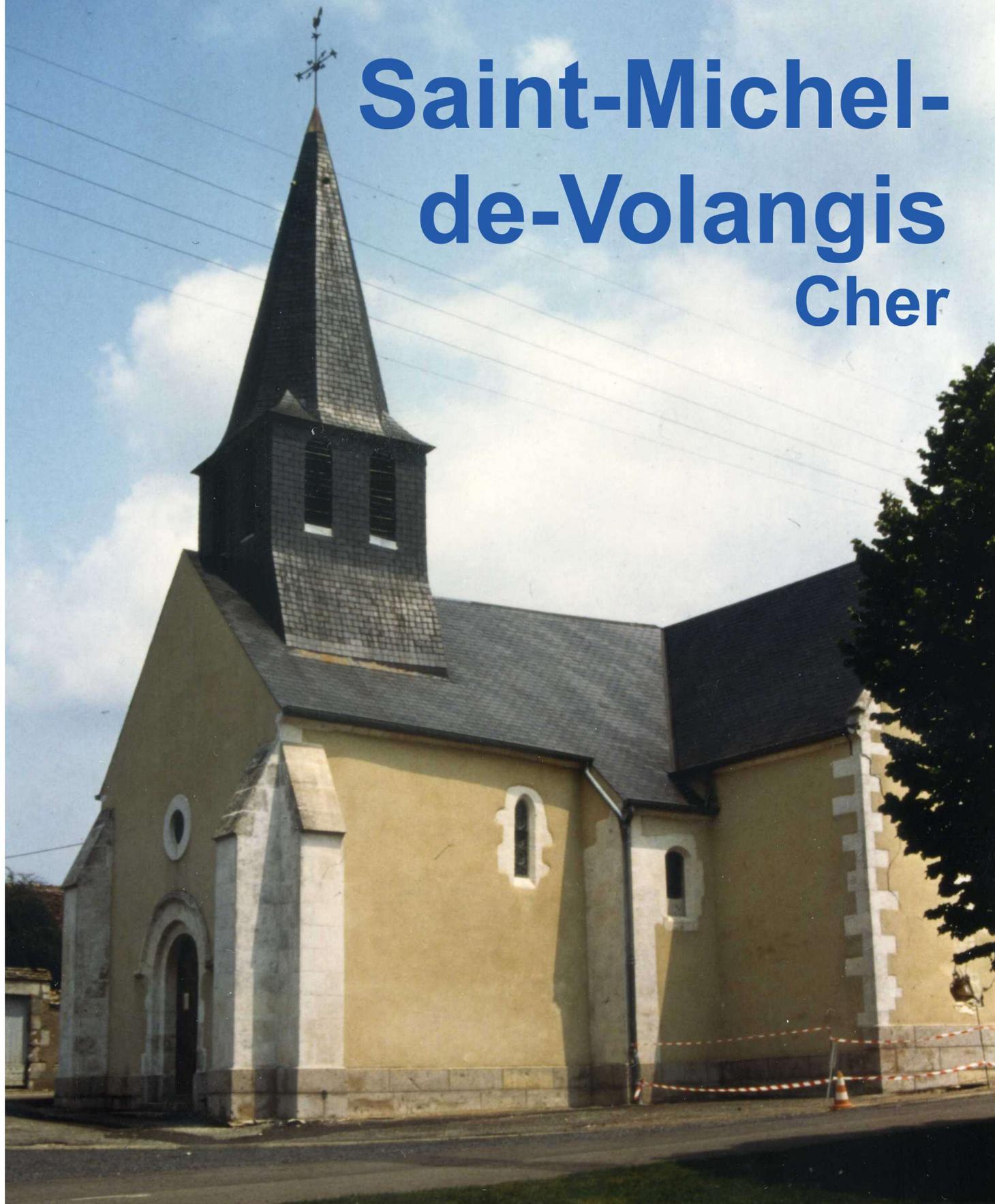


Histoire d'un monument - Monument de l'Histoire

Saint-Michel- de-Volangis Cher



L'église **Saint-Michel**

Nicolas Huron

**L'église
de Saint-Michel-de-Volangis
(Cher)**

dossier ECCLESIA juillet 1991

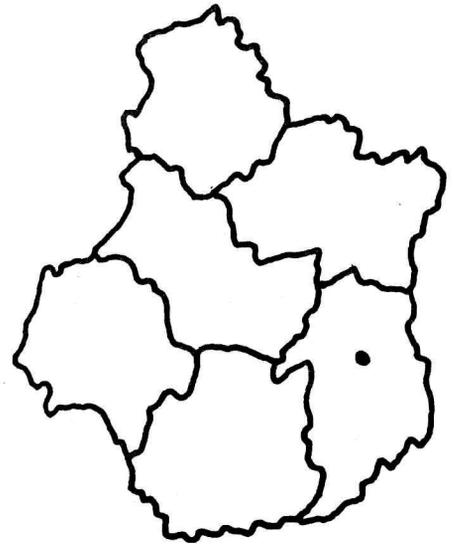
REPRODUCTION INTERDITE

Introduction.

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

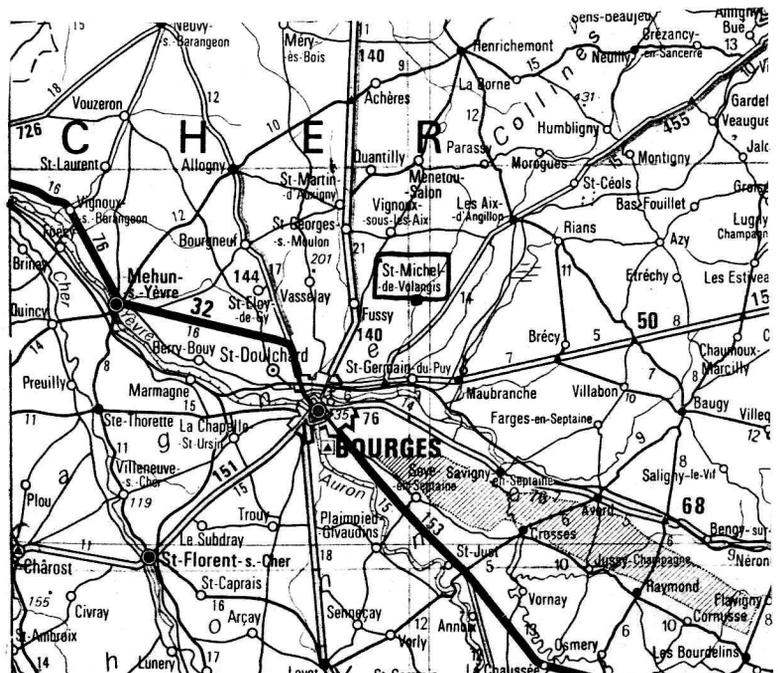
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 19 juillet 1991, sur l'église de Saint-Michel-de-Volangis. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Saint-Michel-de-Volangis.

Localisation



Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Canton des Aix-d'Angillon

Diocèse de Bourges
Archidiaconé de Bourges



Ech. 1/500 000

Les premiers temps de l'église Saint-Michel

Saint Michel

C'est un archange, c'est à dire un ange d'un ordre supérieur. En araméen, Michael, signifie "qui est comme Dieu". Cet archange est cité à cinq reprises différentes dans la Bible. L'Eglise chrétienne rendit un culte à saint Michel et l'honora le 29 septembre. Ce culte est né en Orient, où il apparaît de bonne heure à Byzance et à Alexandrie, ainsi qu'à Lesnovo (Serbie). En Occident, il fut surtout honoré en Italie à la suite d'une apparition en 492 au Monte Gargano, puis à Rome au château Saint-Ange. Le culte fut également assez populaire en France. La tradition conserve le souvenir d'une apparition, vers 706, sur l'îlot où s'éleva l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Un grand nombre de chapelles de château étaient dédiées à saint Michel, patron des soldats. On lui dédiait aussi ordinairement les chapelles hautes des narthex ou des clochers, où celles qui étaient bâties à une certaine altitude (Saint-Michel-d'Aiguilhe, au Puy).

Saint Michel est le plus souvent représenté en guerrier céleste, combattant, soit à pied, soit à cheval, le démon figuré par un dragon, et les anges rebelles.

La Contre-Réforme devait adopter l'archange comme symbole de sa lutte contre l'hérésie. On voit aussi fréquemment saint Michel pesant les âmes dans une balance, dans la scène du Jugement dernier.

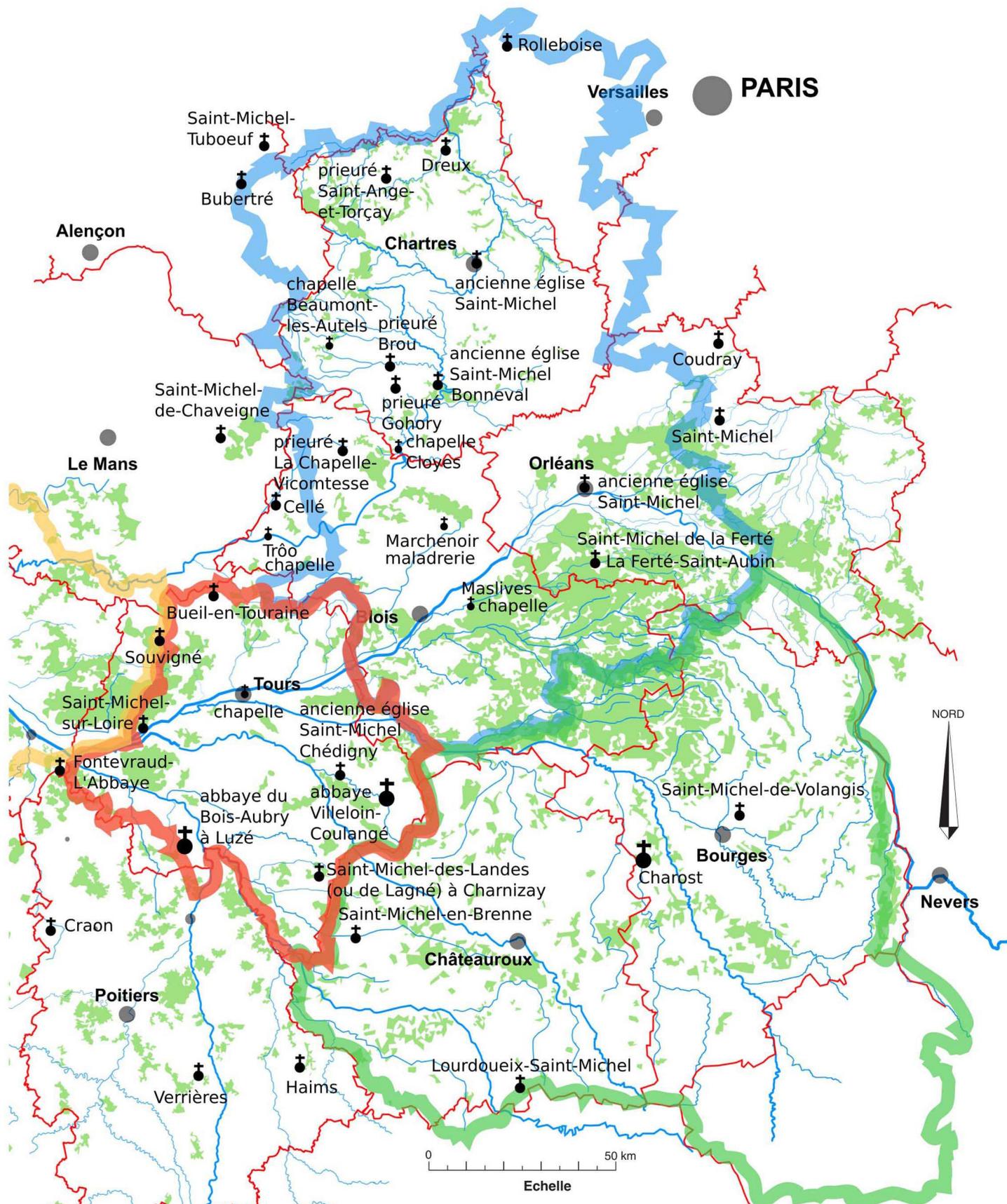
Le culte de saint Michel dans la région

Ce culte est surtout représenté dans l'ouest de la Région, et plus exactement dans le Nord-Ouest des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Il nous faut voir là l'influence directe du Mont-Saint-Michel. Les églises paroissiales Saint-Michel en Berry sont assez peu nombreuses. Nous en avons répertoriés trois : Saint-Michel-en-Brenne ⁽¹⁾, Saint-Michel-de-Volangis, et Charost ⁽²⁾. Il est difficile de définir le moment d'implantation des premières églises Saint-Michel. L'abbaye du Mont-Saint-Michel fut fondée en 966 par Richard Ier, duc de Normandie. Il serait aventureux de placer la construction de la première église Saint-Michel à Volangis, avant l'apparition du début du VIII^e siècle, où même avant la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il est peu probable qu'il y ait eu une église Saint-Michel à Volangis avant la fin des invasions normandes.

1 : 36, canton de Mézières-en-Brenne.

2 : 18, chef-lieu de canton.

Le culte de Saint-Michel en Région Centre (inventaire non exhaustif)



Les premières églises Saint-Michel

Y avait-il déjà une église avant la construction de celle-ci au début du XII^e siècle ? Cela est probable. Mais, seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient résoudre une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI^e ou XII^e siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église Saint-Michel a probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Saint-Michel-de-Volangis.

Il semble cependant certain que la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis, ne fait pas partie des premières paroisses rurales fondées en Gaule avant les invasions normandes.

La "vicaria" de Volangis

Buhot de Kersers ⁽³⁾, nous apporte la transcription d'un texte des alentours de l'an 900, qui fait mention d'une viguerie portant le nom de "*vicaria Volumniacensis*" et d'une "*villa Volumniago*". Ce texte conservé dans le fond de l'abbaye de Saint-Sulpice, ne fait pas mention de l'église Saint-Michel. Existait-il une église à cette époque ? Il est actuellement impossible de répondre.

Il faut attendre le début du XIII^e siècle pour voir apparaître la première mention du lieu sous le nom de Saint-Michel-de-Volangis, "*Sanctus Michael de Volungi*", en 1214.

L'abbaye Saint-Laurent et Saint-Michel-de-Volangis

Ce monastère de bénédictines fut fondé, dit-on, par sainte Eustadiole, fille de Charlemagne. Cette abbaye est certainement, à l'origine de la construction de la première église paroissiale à Volangis. Il ne faudrait donc pas placer cette construction avant le IX^e siècle. La construction de l'église paroissiale a dû suivre l'implantation de l'abbaye au lieu-dit Saint-Laurent, à quelques centaines de mètres à l'ouest du bourg.

La première église Saint-Michel était probablement en bois, comme cela était le cas de la plupart des églises en milieu rural avant le XI^e siècle, et parfois même le XII^e siècle.

La présentation à la cure de Saint-Michel-de-Volangis appartenait à l'abbesse de l'abbaye Saint-Laurent de Bourges, c'est à dire que l'abbesse nommait le curé qui desservait la paroisse.

L'abbaye de Saint-Laurent a disparu après la Révolution. Il n'en reste rien, elle a été remplacée par une partie de la maison des petites soeurs de pauvres.

3 : Voir bibliographie.

L'église

XII° - XVIII° siècle

Le retour à la prospérité

Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI° siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet notamment d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises sont reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux édifices sont en pierres. L'église de Saint-Michel-de-Volangis fait vraisemblablement partie comme presque toutes les églises, de cette campagne de reconstruction.

Les traces d'un édifice du début du XII° siècle

La partie la plus ancienne de cette église très modifiée au cours des siècles, est la partie Ouest de la nef. En effet, la porte principale de l'église est d'une facture du début du XII° siècle. Elle est composée de montants droits, surmontés d'un arc à double rouleaux extradossé d'une moulure chanfreinée décorée d'un tore.

On remarque également de chaque côté de la nef deux petites fenêtres hautes, dont les arcs ont été taillés dans une pierre monolithique. Celle du mur Sud de la nef, a un arc en tiers-point qui est incontestablement une remise au goût du jour de la fin du XV° siècle, où du début du XVI° siècle. La petite fenêtre du mur Nord, conserve en effet un arc intérieur en plein-cintre de style roman, l'ébrasement extérieur de l'arc ayant été lui aussi retaillé en tiers-point, sans doute à la même époque.

Les contreforts d'angle, complètement reconstruits et grossis, devaient sans doute déjà exister au XII° siècle. Mais les restaurations successives n'ont pas respecté leur taille et leur forme originelles.

Il est difficile d'en dire plus sur cette église du début du XII° siècle, qui devait avoir un chevet semi-circulaire. La nef devait être couverte d'une charpente apparente et d'une couverture en tuiles.

L'église, lieu de refuge

Edifices en pierres alors que les autres constructions, les maisons des paroissiens, sont en bois, les églises jusqu'au XIII° siècle sont construites



Porte principale du début du XII^e siècle



Nef du début du XII^e siècle

Fenêtre du début XII^e s.
Modifiée pendant
la période gothique



aussi pour servir de refuge à la population en cas de danger. Leur conception dépend également de ce facteur. L'église de Saint-Michel-de-Volangis, avec ses petites fenêtres hautes et étroites, a bien sûr été construite notamment dans cet esprit.

Le mauvais état des églises après la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église Saint-Michel n'a pas dû échapper à cette règle. Au début du XVI^e siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations ont pu être engagés.

Les modifications postérieures à la guerre de Cent Ans

La principale modification de début du XVI^e siècle a été la construction des deux chapelles latérales, construites pour agrandir l'église. Ces deux chapelles sont de forme et de style identiques. Elles sont éclairées par une grande baie en plein-cintre, simplement chanfreinée.

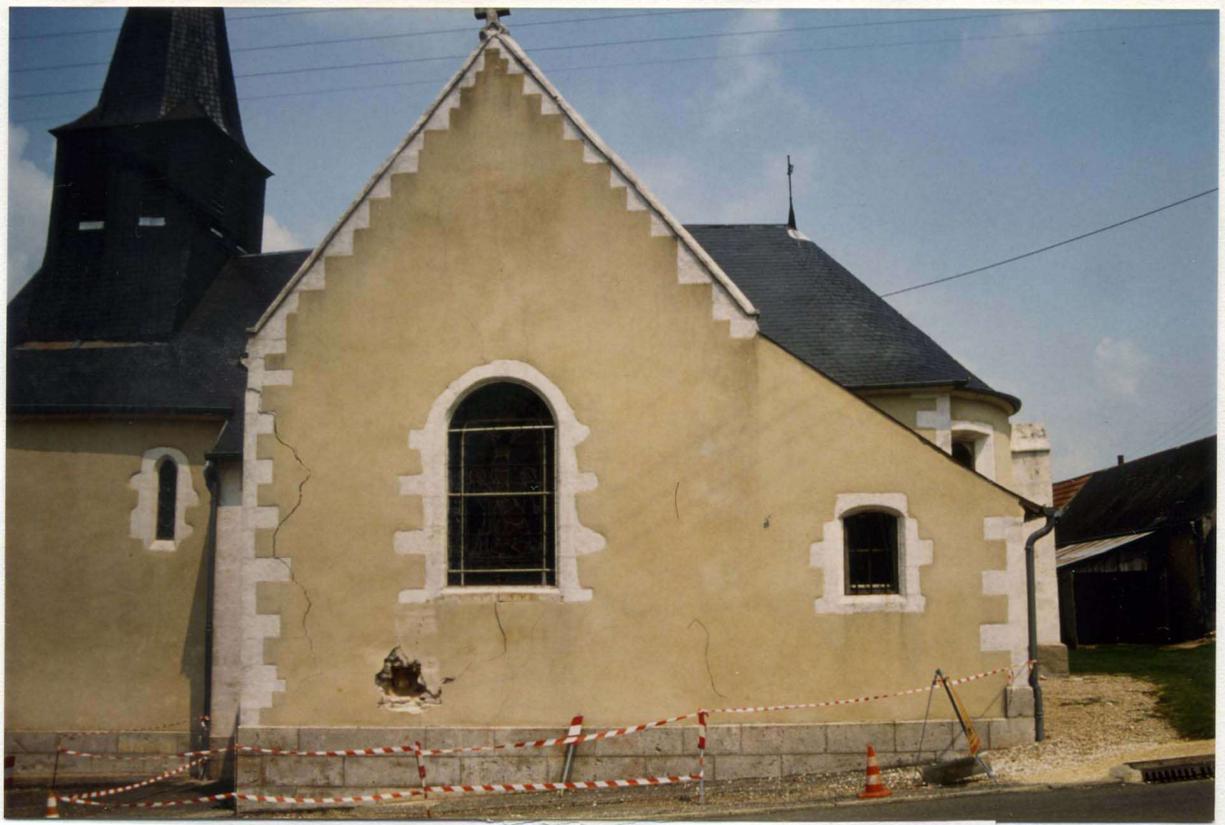
On remarque dans le mur Sud de la chapelle sud, un petit lavabo de style Renaissance, décoré d'une coquille Saint-Jacques et de petits pilastres.

A la suite de ces travaux, la charpente a dû être complètement reconstruite.

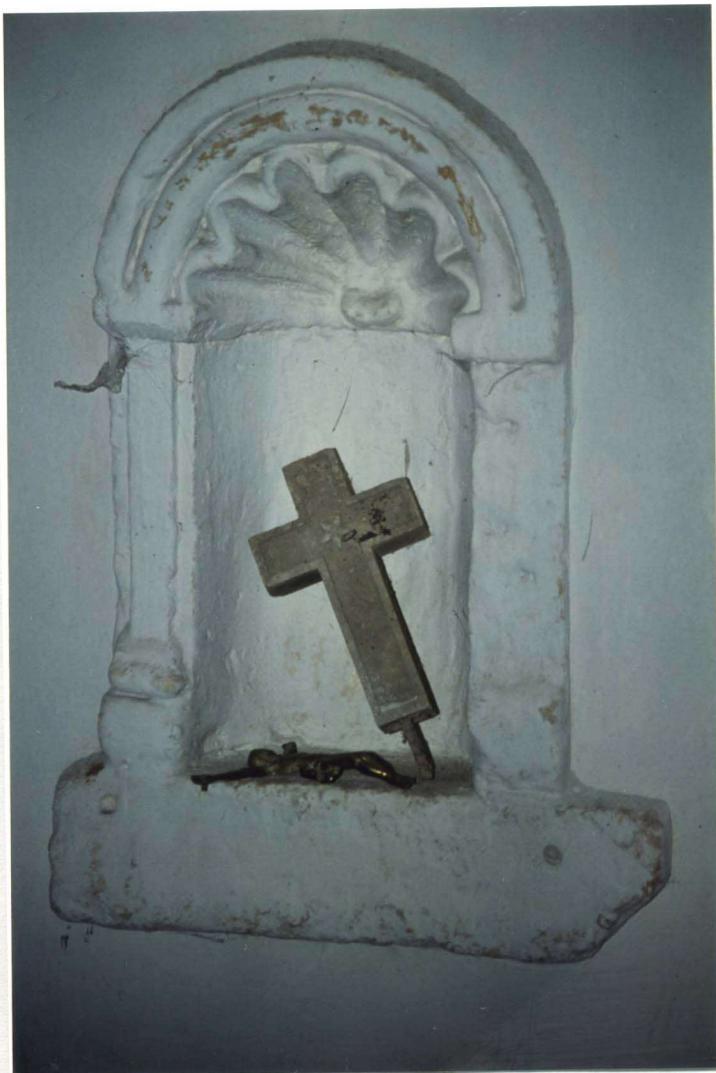
La cloche de 1524 et le clocher

L'église Saint-Michel conserve une précieuse cloche du début du XVI^e siècle, qui porte comme inscription "+ JHS MARIA SANCTE MICHAEL ORA PRO NOBIS MIL Vc XX III", c'est à dire, Jésus, Marie, saint Michel, priez pour nous, 1524. Elle est décorée de l'image de ce qui semble être un évêque et de l'image de saint Michel. On remarque également une croix dans laquelle se distinguent des lettres abîmées que nous n'avons pu déchiffrer.

Cette cloche est le témoin probable de la reconstruction du clocher au début du XVI^e siècle. Nous savons que le beffroi, qui était indépendant du clocher reposait sur des piliers à l'intérieur de l'église. Le clocher était à la même place qu'aujourd'hui. Il y avait donc de chaque côté de la partie ouest de la nef, probablement trois poutres, piliers de ce beffroi. C'est au milieu du XIX^e siècle que ces piliers ont été supprimés.



Chapelle du début du XVI^e siècle
et sacristie du XVII^e siècle.



Niche Renaissance
de la chapelle sud.



La cloche de 1524



L'agrandissement du presbytère

Les archives départementales gardent le souvenir d'un marché passé, le 4 avril 1586, entre Benoît Carré, curé de St-Michel, et Louis Delamont charpentier, pour la construction d'une annexe au logis presbytéral, moyennant 9 écus 5 sous, prix du travail de la dite charpente ⁽⁴⁾. Cette annexe en charpente est aujourd'hui disparue.

La reconstruction du chœur

C'est sans doute dans le courant du XVII^e siècle, que le chœur de l'église a été complètement reconstruit. Le maître-autel, fut alors placé au fond du chœur, selon la nouvelle liturgie. Il n'y a donc pas de fenêtre dans l'axe du chœur. De chaque côté de cet axe s'ouvre une large fenêtre en plein-cintre ayant la particularité d'avoir à l'extérieur une bande-plate chanfreinée. Le milieu du chevet est renforcé par un contrefort.

Le chœur est voûtée d'une voûte en lambris en cul de four. L'entrée du chœur est décoré de chaque côté d'un pilastre en pierres, peu saillant.

La sacristie actuelle fut construite en même temps que le chœur, elle est éclairée au sud par une fenêtre à linteau monolithique taillé en anse de panier, et à l'Est par une petite oeil de boeuf. On remarque à l'intérieur une petite niche à linteau également en anse de panier.

Cette campagne de travaux fut complétée par le voûtement de la nef par une voûte en lambris dans le prolongement de celle du chœur. Et par la confection de deux dégagement, construits dans la nef près des chapelles. Ces dégagement sont destinés, au Nord, à recevoir les fonts baptismaux, et au Sud, un oratoire abritant une statue de saint Michel. Il dégagent ainsi la nef de ces objets, pour donner plus de place aux paroissiens. Ils sont couvert d'un fond en cul de four. Au-dessus de chacun de ces retraits s'ouvre une fenêtre à arc en anse de panier qui fait entrer plus de lumière qu'auparavant à l'intérieur de la nef.

L'église dans son gros oeuvre a ainsi pris sa forme définitive.

Le retable du maître-autel

C'est la pièce majeure de l'église Saint-Michel. Il remonte au XVII^e siècle ⁽⁵⁾, et est garni de petites niches séparées par des colonnettes, qui abritent des statuette représentant des personnages. D'autres statuette sont disposées sur l'entablement. Le dôme, accosté d'anges adorateurs, occupe le centre. Ce dôme est surmonté d'une croix chargée d'épis et de raisins, symbole de l'Eucharistie.

Il existe plusieurs opinions ou traditions sur la provenance de ce retable. Certains disent qu'il fut offert par un archevêque de Bourges, et qu'il viendrait de la chapelle du château de Turly. D'autres prétendent qu'il

4 : E 1197 : pièce n° 69.

5 : Selon Buhot de Kersers par exemple.

vient de Bourges, de l'abbaye de Saint-Laurent. Il nous a été impossible de confirmer l'une ou l'autre de ces affirmations.

Vie et gestion de la paroisse

XVI°-XVIII° siècle

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricier (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes. ce n'était pas le curé, ni en général des fabriciers, qui cultivaient ces terres, mais la fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

L'abbesse et les religieuses de St-Laurent, seigneur dans la paroisse

L'abbaye de St-Laurent possédait une grande partie de la paroisse de St-Laurent. L'abbesse et les religieuses étaient seigneur de nombreux fiefs dans la paroisse. Elles percevaient sur ces terres tenues en fief par des exploitants un impôt foncier appelé le cens.

Les Archives départementales conservent un très grand nombre de reconnaissances faites envers l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Bourges, faites par des tenants de fiefs de la paroisse ⁽⁶⁾.

Des récapitulatifs de tous ces revenus existent, on les appelle des terriers. Les Archives Départementales en possèdent un début du XVI° siècle (1522-1554) ⁽⁷⁾ pour Bourges, St-Michel-de-Volangis, Vasselay, et Montfaucon. Ce terrier est une compilation des reconnaissances reçues par Ragueau et Bérault.

Extrait :

Extrait des reconnaissances pour Traslay :

"Personnellement établi, Jehan Boyn, au nom et comme ayant charge des religieuses, abbé et couvent de Saint Laurent de Bourges a reçu réautment et défaut de Symon Palleteau paroissien de Saint Michel, présent IX sept deniers de cens accordables que les dictes abbessse, religieuses et couvent ont droit de prandre en et sur une pièce de vigne, contenant ung arpent ou environ qui fut à François Aufeure, assise au vignoble de Traslay, jouxte d'un long la vigne de Pierre Bernisson, d'autre jouxte la

6 : 39 H 33 à 39 H 43 ; 39 H 44 : tables des reconnaissances.

7 : 39 H 32 (Fol N° 80 à 97).

terre des hoires feu André Cirault, d'autre jouxte le chemin par lequel l'en va de Solangy à Bourges, desquels cens c'est ledit Boin tenu y tant quiete ... des accordemens lequel Palleteau a recongneu ledit cens et promis icellui paier ausdites relligieuses, abbesse et couvent à chascune feste saint Michel... (2 octobre 1535)."

"A tous jour et an, ledict Boyn, audit nom, a receu de Anthoyne Coignet présent IX troys deniers de cens accordable qu'il doibt chascun an ausdites abbesse et couvent à la dicte feste saint Michel en et sur un cartier de vigne assise au vignoble de Traslay, cy devans jouxtee et déclarée.

Plus quinze deniers tournoys aussi de cens accordable que lesdictes abbesse et couvent ont droit de prendre chascun an ledict jour sur une pièce de vigne assise audit vignoble de Traslay, contenant 5 arpent ou environ, aussi cy-devant jouxtee et declarée.

Plus autres 15 deniers tournoys de cens accordables que lesdits abbesse, relligieuses et couvent ont droit de prendre chascun an audit jour et terme de saint Michel, sur une autre pièce de vigne assise au vignoble Ranier aussi cy davant jouxtee et déclarée.

Plus autres 15 deniers tournoys de cens accordables que lesdictes abesse relligieuses et couvent ont droit de prendre ledit jour sur une autre pièce de vigne assise au vignoble de Berthin aussi cy davant jouxtee et déclarée.

Plus 10 deniers tournoys de cens accordables que lesdictes abbesse, relligieuses et couvent ont droict de prendre sur une autre vigne assise audit vignoble, contenant troys quartiers ou environ, aussi cy davant jouxtee et déclarée.

Plus 5 deniers tournoys de cens accordables que lesdictes abbesse, relligieuses et couvent ont droict de prendre sur une autre vigne assise au vignoble de Groises, contenant ung quartier tiercier ou environ, assise cyu davant jouxtee et déclarée, de tous lesquels cens susdicts dont le terme escheu le jour saint Michel dernier passé c'est ledict Boyn audit nom, tenu contant et quiete et lequel Coignet a recongneu et confessé devoir ausdictes abbesse et couvent..."

Les originaux de reconnaissances (1526-1554) reçues par les sieurs Bérault et Symonneau, de personnes nommées Coignet, Tevenin, Jehan Bernisson, Jehan Rétif, Pierre Boullat, Pierre et Nicolas Nagot, frères, de Guillemecte, de Louis Bady, pour des terres et des vignes situées à "Ranier, Berthin, Groises, Troislav, Bouilloises, Bois Ranier" sont également conservés aux archives départementales ⁽⁸⁾. Ce genre de pièce existe jusqu'à la Révolution ⁽⁹⁾.

La gestion des terres de l'abbaye St-Laurent

L'exploitation des terres appartenant à l'abbaye de St-Laurent, était cédée par baux.

Nous rencontrons un grand nombre de baux concernant la métairie de St-Laurent de 1500-1780 ⁽¹⁰⁾. Cette métairie, située à l'ouest de l'église a sans doute été une des propriétés les plus anciennes de l'abbaye dans la paroisse. Une autre exploitation était relativement importante, la métairie des

8 : 39 H 33.

9 : Voir également le registre des contrats de censive (1464-1519) Arch. Dép. 18 : 39 H 158. Et le terrier Leclerc et Souplet (1788-1789) Arch. Dép. 18 : 39 H 159.

10 : Arch. Dép. 18 : 39 H 153.

Ormes. Cette métairie avait été acquise le 26 novembre 1690 par l'abbesse et les religieuses de St-Laurent à Maurice Bicher, écuyer, conseiller du roy, président trésorier général de France au bureau des finances établi à Bourges, demeurant paroisse de St-Pierre-le-Puellier dans cette ville. La métairie était située avant l'achat dans la censive de St-Laurent, c'est à dire que cette exploitation était un fief relevant de l'abbaye. L'écuyer Maurice Bicher avait fait des acquisitions dans la paroisse de St-Michel, de lieux situés dans la censive de l'abbaye : les domaines et métairies des Grands et Petits Traslay, des Ormes et la plus grande partie de leurs dépendances. Pour éviter de payer une partie des droits et redevances que l'écuyer devait à l'abbaye à partir du moment où il avait acquis ces terres, il leur concéda la métairie des Ormes. L'acquisition par l'abbaye du lieu des Ormes, fut en fait un échange. Nous rencontrons également de nombreux baux concernant cette métairie à partir de 1690 ⁽¹¹⁾.

- 1697 : bail.

L'abbaye de St-Laurent possédait d'autres biens dans la paroisse. Nous n'en ferons pas le détail ici, mais ces possessions mériteraient une étude particulière. Notons simplement que l'abbaye possédait notamment une maison, jardin, cour et vigne au village de la Renardière, et d'autres terres prés et vignes assis dans la paroisse ⁽¹²⁾.

Les revenus de l'abbaye de St-Laurent

L'abbaye de St-Laurent, outre le cens qu'elle percevait sur les terres tenues en fief, percevait également des rentes.

Signalons brièvement :

- 1 denier de cens sur une maison au bourg et sur des terres en la paroisse.

- Le vignoble du grand et du petit Poils de Chien (1742-1744).

- 6 livres et 2 poules de rente et 6 deniers de cens sur divers biens dans la paroisse.

(1690-1767).

- 4 deniers de cens par arpent sur 2 locatures assises l'une à la Grande-Grange, l'autre à la Dugonnerie.

- 15 deniers parisis de cens dûs par le curé du lieu (1602-1768).

- 6 livres et 4 poules de rente.

- cens et rentes sur les terres dépendantes du lieu du Petit-Marais.

- rente de 3 livres et 2 poules.

- 3 livres et 6 deniers de cens sur le lieu de la Billarderie, au bourg de St-Michel.

- 12 sols 6 deniers, 1 poule de cens et rente sur une maison et une terre appelée Poil au Chien ⁽¹³⁾.

Le curé lui-même pouvait devoir un cens à l'abbaye pour des terres qu'il possédait et qui étaient situées dans la censive de St-Laurent.

Par exemple, nous rencontrons datée du 19 janvier 1768, la reconnaissance de 15 deniers de cens consentie par messire Joseph Gaudry,

11 : Arch. Dép. 18 : 39 H 154.

12 : Arch. Dép. 18 : 39 H 155.

13 : Arch. Dép. 18 : 39 H 157.

prêtre, curé de St-Michel pour plusieurs héritages et rentes foncières situées dans la paroisse ⁽¹⁴⁾.

Ces revenus n'étaient pas immuables et pouvaient faire l'objet d'échanges qui avaient pour but la simplification de la gestion des biens de l'abbaye. Par exemple le cens et les rentes dus sur le domaine de Champfort, furent échangés de 1652 à 1702 pour une rente sur les dîmes de Cuzay Sainte-Radegonde ⁽¹⁵⁾.

Les dîmes de la paroisse de St-Michel

Les dîmes étaient un impôt d'origine ecclésiastique, qui pesait sur les récoltes. C'était un impôt en nature. Dans la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis, cet impôt appartenait à l'abbaye de St-Laurent, et ses revenus étaient partagés entre l'abbaye et le curé. Mais la possession de la dîme de la paroisse restait indivise entre le curé, d'une part, et l'abbesse et les religieuses de Bourges, d'autre part. Les religieuses en percevaient les deux tiers, le curé le tiers restant.

Cet impôt servait notamment à financer l'entretien du chœur de l'église. C'est avec ce revenu que le chœur de l'église a été complètement reconstruit.

Il y eut de nombreux procès entre le curé de St-Michel et l'abbaye de St-Laurent, au sujet de la perception de cet impôt.

Notons quelques pièces d'archives caractéristiques ⁽¹⁶⁾ :

- La sentence du bailliage de Bourges du 14 mai 1500 qui maintint l'abbaye de St-Laurent en possession et jouissance de la dîme de la paroisse de St-Michel, et d'une pièce de terre d'environ 3 septrées assise dans l'étendue des limites de la dite dîme, terre joignant aux dîmes des Perreux.

- Le 10 janvier 1501, Louis Charbonnier, sergent maintint en possession l'abbaye de St-Laurent de la dîme de vin sur deux pièces de vigne situées dans le terroir et vignoble de "Poilchien", à l'encontre de Jean Pelorde curé de St-Michel.

- Le 19 novembre 1501, fut proclamée une sentence définitive au profit de l'abbaye de St-Laurent pour les dîmes de lainage et de charnage de la paroisse contre Jehan Pelourde, curé de la paroisse ⁽¹⁷⁾.

- Sentence du 6 juin 1646 qui maintint l'abbaye royale de St-Laurent dans la possession des deux tiers de la dîme de la paroisse, l'autre tiers étant à la cure. Le procès se jouait contre le curé de St-Michel, maître Laurent Balles.

- En 1705, eut lieu l'estimation du logis curial de St-Michel et des autres héritages dépendant du fond de la cure, et qui étaient situés dans la

14 : Arch. Dép. 18 : 39 H 157.

15 : Arch. Dép. 18 : 39 H 156.

16 : Arch. Dép. 18 : 39 H 160.

17 : Dans cette affaire on trouve mention d'Anthoine Pellote, prêtre, vicaire du curé Pelourde.

censive de l'abbaye de St-Laurent. Le total de l'estimation se monta à 74 livres. Cette estimation avait été faite pour mieux apprécier les revenus du curé et ceux de l'abbaye dans la paroisse, car le desservant de l'église St-Michel, François Roze, demandait à avoir la portion congrue ⁽¹⁸⁾, et prétendait que ses revenus étaient insuffisants. Au cours de la même affaire, le 10 août 1706, fut faite une estimation du gros de la cure ^{(19) (20)}.

La fin de l'indivision des dîmes : 1742.

Un arrangement, entre Antoine Beauvais curé de la paroisse, d'une part, et l'abbesse de St-Laurent d'autre part, daté du 4 juillet 1742, marqua la fin arrêt de l'indivision, c'est à dire que les dîmes de la paroisse furent partagées entre le curé et l'abbaye. A partir de cette date, l'abbaye garda une partie des terres (2/3) et le curé le tiers restant. L'abbaye avait les deux lots qui sont au delà de la rivière et dans lesquels sont les terres dépendantes de la métairie de St-Laurent et du lieu des Ormes, et l'autre lot depuis la rivière dans lequel est l'église et la grange des dîmes appartenait au curé sans qu'il ait été besoin de faire plus une ample désignation des trois lots.

Le curé avait la jouissance du pressoir (à partir de la récolte de 1743). Il n'avait plus l'usage de la grange aux dîmes pour y mettre son tiers comme il le faisait auparavant par tolérance. Il pourrait par contre jouir de l'appentis adossé à la grange. *"Le sieur curé sera tenu au tiers des réparations et entretien du coeur de l'église"*.

La perception des dîmes dans la paroisse

La perception des deux tiers des dîmes dans la paroisse était cédée à bail à des fermiers qui prélevaient la dîme, moyennant le paiement d'une redevance annuelle versée à l'abbesse de St-Laurent.

Exemples de baux des dîmes de la paroisse ⁽²¹⁾ :

- 24 juin 1496 : bail à Pierre Mormet dit Doyat et Guillaume Odry de Pierrepont, paroissiens de St-Michel.
- 1654 : bail à Jacques Meusnier, laboureur demeurant St-Michel
- 1663 : bail à Raymond Chartier, marchand potier d'étain, paroisse de St-Bonnet de Bourges.
- 1669 : bail à Jean Dereaux laboureur.
- 1684 : bail à Jean Vincent et Jean Rousseau.

18 : Sorte de salaire annuel, que le curé pouvait demander au patron de la paroisse, c'est à dire l'abbaye de St-Laurent, en remplacement des revenus de la cure (qui revenaient alors au patron), dans le cas où les revenus de la cure était inférieurs au plafond fixé par le roi.

19 : C'est à dire des revenus de la cure, que le curé voulait remplacer par la portion congrue.

20 : Pour toutes ces affaires, voir 39 H 160 : titres de propriété des dîmes : 1500-1742.

21 : Arch. Dép. 18 : 39 H 161.

Avec soussignée antoinette de La Roche
cy mon abbé de l'abbaye Royale de
St Laurent de Nogent et moy antoine
Pierrenais prestre curé de la paroisse
de St Michel stipulant pour moy et
pour ma vie au bénéfice seulement
d'autre part sur les difficultés que nous
avons eues avoir été éprouvée et dans
lesquels il estoit à craindre qu'on ne
retombât à l'occasion de l'indivision
des dixmes de la paroisse de St Michel
dependants de l'abbaye de St Laurent
sauf le tiers que les Curés ont perçu
dont le plan general a été tenu qui
en représente la circonférence et dans
sa démonstration forme trois Contée
qui composent autant de lots de chacune
un tiers, sommes convenus que désormais
à la récolte de mil sept cent quarante
trois l'indivision cessera pour toujours;
en conséquence de quoy il appartiendra
à l'abbaye de St Laurent les deux lots
qui sont au delà de la rivière et dans

Arrangement de 1742 mettant fin à l'indivision des dîmes.
(Archives départementales : 39 H 160).

Lesquels sont les terres dépendantes de la
métairie de St Laurent et du lieu des Ormes
que l'abbé eut depuis la rivière dans lequel
est leglise et la grange des dîmes appartenant
au sieur Curé sans qu'il soit besoin de faire
plus ample désignation des dits trois soit
attendu que les parties ont par deux elle
chacune un plan de démonstration.
par l'effet de ce partage Monsieur le Curé
n'aura plus l'usage de la grange des dîmes
pour y mettre son bled comme il avoit fait
par tolérance, et ce qui est prétendu par
l'abbé de St Laurent, et au contraire par
un véritable droit prétendu par le sieur Curé.
neanmoins pour éviter à Monsieur Beauvais
la contradiction qu'il pourroit être exposé
dans les poursuites qu'il viendrait à faire
pour obtenir que les habitants et proprie-
taires de biens situés sur la paroisse de St
Michel lui fissent construire une grange
qui ne pourroit se disputer qu'à grands frais
et incertitude de succès, nous l'abbé de St
Laurent consentons qu'il jouisse du presbytère
qui nous appartient de la charge de l'entre-
tenir de réparations de toutes espèces

Arrangement de 1742 mettant fin à l'indivision des dîmes.

(Suite)

(Archives départementales : 39 H 160).

- 1693 : bail à la veuve de Jean Vincent, jardinier, Marie Durand, et Jean Paguet son neveu, aussi jardinier.

- 1700, 1702, bail à Jean Paguet.

- 1716 et 1724 : baux des dîmes au sieur curé.

- 22 mai 1733 : Bail à ferme par Marie-Louise de la Roche Aymon, l'abbesse de St-Laurent des deux tiers des dîmes et droits seigneuriaux appartenant à l'abbaye, à messire Antoine Beauvais, curé de la paroisse (bail fini en 1742). Le curé devait verser en compensation 750 boisseaux de blé, 200 boisseaux froment, 50 boisseaux méteil, 50 boisseaux seigle, 300 boisseaux marseche, et 150 boisseaux d'avoine et 200 de paille. Le bail concernait la dîme de blé, vin, poix, fèves, chanvres, et autres choses décimables, ainsi que la dîme de lainage et de charnage (toujours les deux tiers) qui se levait par moitié (avec le curé de St-Germain-du-Puy) au village de Nérigny, et la dîme de lainage et charnage qui se levait au carroy du grand Nérigny, dîme qui appartenait entièrement à l'abbaye de St-Laurent, plus la jouissance de 15 sols de rente foncière et deux deniers de cens dûs à l'abbaye par la veuve Bicher sur une maison sise au bourg de St-Michel, plus 12 sols 6 deniers et une poule de rente foncière et cens... etc.

Exemple de bail postérieur à l'arrangement de 1742 :

- 5 juin 1775 : bail des deux tiers de la dîme (suivant la division faite entre l'abbaye et le curé) à Jean Bourgouin, laboureur demeurant au domaine des chaumes paroisse de St-Michel, moyennant 500 boisseaux de froment, 200 boisseaux de marseiche, 200 boisseaux d'avoine, et 100 bottes de pailles de seigle et la somme de 200 livres.

Les autres établissements ecclésiastiques

L'abbaye de St-Laurent n'était pas le seul établissement ecclésiastique à posséder des biens ou des revenus dans la paroisse de St-Michel-de-Volangis.

Citons entre autres, l'abbaye St-Sulpice de Bourges, l'abbaye St-Ambroix, les Visitandines de Bourges, l'abbaye de Bussière, St-Pierre-le-Puellier, Notre-Dame de Montermoyen, le chapitre métropolitain, St-Outrille-du-Château, St-Ursin de Bourges, la vicairie de Notre-Dame-la-Blanche, la fabrique de St-Privé de Bourges, et bien sûr l'archevêché de Bourges qui possédait le château de Turly.

L'église, lieu de sépulture

Les curés avaient la faculté de se faire enterrer dans le chœur l'église, mais nous remarquons que certains d'entre eux se sont fait enterrer sous le porche. Deux testaments conservés aux Archives Départementales témoignent de cette pratique :

555 III P
au delà de la paroisse de fote des paroisses de fony, Signy
et Vignou sous les deux cantons, le premier composé
des terres de fottisat, de Cralay, Navin les Gattie, des
terres de la métairie de S. Laurent, des ormes, des fosses
d'une partie de la grande Grange de Vignus de Cralay,
et de Vignus de Gruses: Le second canton composé
des terres des fons, des chaumes, du grand marais des
droit de Suite et Demie dixme de Signy fony et S. Brive,
du levage de Louin et de environs jusqu'à Bouin
et des terres de la vallée d'unoier. Il est ainsi qu'il est
plus amplement désigné par un plan figure de la totalité
des dixmes de la dite paroisse de S. Michel de Volangy
Lequel plan a été communiqué audit premier la dite
dixme consistant en blés, vin, pois, fèves, Chauvre et
autres chose décimables qui se déciment dans les d. deux
cantons ensemble les deux tiers de la dixme de levage et
charnage appartenant à la dite abbaye dans les d. deux
cantons.

Plus la moitié de la dixme de levage et charnage dans
le village de Serigny, l'autre moitié appartenant au Sieur
Curé de S. Germain de Brats avec ^{qui} la totalité de l'ave et
partage.

Plus la jouissance, profits et revenus de quinze sols de
rente foncière et deux deniers de cens d'un ar. abbaye

Bail des deux tiers des dîmes de la paroisse par l'abbesse de St-Laurent
(Suite)

(Archives départementales : 39 H 161 ; 5 juin 1775).

Le testament, daté du 7 mai 1635, de Christophe Carré, prêtre, curé de Saint-Michel-de-Volangis, qui demanda *"son dict corps estre inhumé et enterré dans l'église dudict Saint Michel de Volangy, au devant le grand autel de la dite église, proche la sépulture de ses prédecesseurs, curez et ancestres"* ⁽²²⁾.

Le testament, daté du 19 avril 1652, de Laurent Ballé, curé de Saint-Michel, demeurant en la maison presbytérale dudit lieu. par lequel *"veult et ordonne ledit testateur estre ensevely et mis en un cercueil de bois et inhumé dans le porche de l'église dudict Saint Michel"* ⁽²³⁾.

Les registres paroissiaux nous donnent notamment aussi un exemple de ce type :

- 22 septembre 1750 *"le corps de Messire Antoine Beauvais, prestre, curé de cette paroisse, décédé d'hier, agé d'environ 66 ans, a été inhumé sous le porche de cette église, par moy curé de St-Eloy soussigné en présence de messires Jacques Poncet, curé de Vasselay, Jean Baptiste Damoures, chanoine de St-Ursin, et André Pierre Sauger, prêtre curé de St-Germain."*

Les paroissiens étaient, bien sûr, enterrés dans le cimetière. Ce cimetière entourait à l'origine l'église. Au XVIII^e siècle, il se situe au sud de l'édifice.

Certains paroissiens étaient également enterrés dans l'église même. Cette pratique se remarque dans les registres paroissiaux.

A travers les registres paroissiaux :

- 28 avril 1738 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse Jacques Verrière, laboureur aux Chaumes, vivant mary de Marie Jacquet, agé d'environ 35 ans..."*

- 28 mars 1739 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse Antoine Couvoux, laboureur commun aux Marais, vivant mary de Françoise Sechet, agé d'environ 35 ans..."*

- 3 avril 1743 *"a été inhumée en l'église de cette paroisse, Aimée Jean, vivante femme de Jean Delaire, marguillier de cette église, agée d'environ 35 ans..."*

- 26 décembre 1743 *"a été inhumée en l'église de cette paroisse Marie Grazelle, femme de Jacques Jean, laboureur à Truly, agée d'environ 55 ans..."*

- 10 février 1744 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse, Gabriel Rousseau, fils de feu Silvain Rousseau, et dame de la Ville, agé d'environ 22 ans..."*

- 1 mars 1744 *"a été inhumée dans l'église de cette paroisse, honnête fille Thérèse Beauvais, notre soeur, agée d'environ 70 ans..."*

22 : E 1352 : N° 94.

23 : E 1548 ; fol 170, c'est à dire VIII xx X.

- 17 août 1744 "a été inhumé en l'église de cette paroisse, M. Nicolas Gaumet, vivant époux de... actuellement demeurant à Paris, maître d'autel de monseigneur l'archevêque au chateau de Turly..."

- 10 septembre 1744 "a été inhumé en l'église de cette paroisse, M. Etienne Rousseau, propriétaire de Champfort, vivant mary de Marie Delaville, agé d'environ 64 ans..."

- 13 février 1747 "a été inhumée dans l'église de cette paroisse Marie Delaville, veuve d'Etienne Rousseau, de Champfort, agée d'environ 50 ans..."

- 11 mars 1747 "a été inhumé en l'église de cette paroisse M. Jean Michel, jardinier du chateau de Turly, vivant époux de Jeanne Herault, et agé d'environ 48 ans..."

- 2 septembre 1748 "a été inhumée dans l'église de cette paroisse, Jeanne Herault, veuve de Jean Michel, jardinier de Turly, agée d'environ 50 ans..."

...

- 5 avril 1752 "le corps de Jean Delaire, époux de Jeanne Maillé, marguillier décédé d'hier en cette paroisse, agé de 51 ans, a été inhumé en l'église de cette paroisse..."

Nous remarquons qu'en général les personnes inhumées dans l'église faisaient partie des notables ou des bienfaiteurs de la paroisse.

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

Les comptes du curé Jean-Pierre Garrost.

Les archives départementales conservent un petit cahier manuscrit de 188 pages, livre de comptabilité personnel du curé de Saint-Michel-de-Volangis. Ce petit livre retrace la période de 1775 à 1793 ⁽²⁴⁾.

Ce manuscrit a été intitulé par son auteur : "Livre journal pour servir à inscrire tout ce qui me peut concerner tant pour les revenus de ma cure que pour mes autres affaires, à commencer depuis le mois d'août de l'année 1775".

Extrait du livre de compte, chapitre des recettes :

"Recette de l'année 1775, ce depuis le mois d'août de la dite année 1775 :

Premièrement dans le courant du mois d'août, j'ai vendu deux agneaux que j'avais de dixme chez Neron de Cappeloux, la somme de 7 livres, et j'ai eu chez le mesme deux toisons, que l'estime trente sols la toison, ce qui fait 3 livres, et en tout dix livres.

Plus le 9 dudit mois, j'ai vendu la levée des prés Menault aux nommés Pierre, et Jean Cocu, et Jean de Pigny, tous les toirs du village de Coué,

24 : Arch. Dép. 18 : E 994.

paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; 50 cens qu'il me doivent et 18 livres d'épingles qu'ils m'ont donné.

Plus le 6 novembre, receu du nommé Bourdin, dit Gamachek, de la dite paroisse de Saint-Martin dix cens pour le revivre du pré de la cure, la somme de 31 livres quatre sols.

Plus le 11 dudit mois, vendu au marché 20 boisseaux de seigle à raison de 24 sols le boisseaux, ce qui monte à la somme de 24 livres.

Plus reçu des dames relligieuses de Buxières la somme de 90 livres pour la levée du pré de la cure.

Plus depuis la moisson jusqu'à la fin de décembre, j'ai fait bastre en différens temps environ 30 boisseaux de froment.

Plus environ 25 de marchaisse.

Plus environ 20 de seigle.

Plus environ quinze d'avoine.

Plus le 9 décembre, j'ai fait monter au grenier 70 boisseaux de marchaisse, pris à ma grange.

Plus le 11 fait conduire à Bourges 39 boisseaux d'avoine dus aux messieurs de St-Etienne de Bourges.

... "

Extrait du livre de compte, chapitre des dépenses :

"dépense faite pour la perception des revenus de ma cure en l'année 1775 :

Premièrement payé à Pierre et Mathieu Vacher, vigneron la somme de 41 livres pour les différentes façons que pour les provins faits dans la vigne des Beauregards.

Plus payé à Guillaume Laverge, 23 livres 10 sols, pour les façons et provins du petit arpent de vigne de Toraille.

Plus payé à la Quenin, la somme de 12 livres pour faire faire en la Palle Behce, les quatre boisselées de terre du chateau.

... "

Plus payé 4 francs pour avoir fait piocher les dits fossés du pré Menault, et environ 20 journées à 10 sols pour différens ouvrages, en tout 10 livres.

Plus payé 15 francs pour une bourrique pour conduite partie de la dixme.

Plus payé audit la Verge la somme de 10 écus pour lever mes dixmes et faire ma moisson, non compris sa nourriture pendant 9 semaines ce que j'estime 12 écus, en tout 66 livres.

Plus acheté huit vieux poinçons pour 10 francs.

Plus acheté une vieille cuve pour 10 francs, et il m'en a coûté tant pour le cercle, le bois, et les journées pour la réparer, environ 20 francs.

Plus payé audit La Verge pour différentes journées pour battre à la grange, 13 francs.

... "

Exemple de "marchés faits :

"Plus donné l'arpent de Touraille en tâche à Guillaume Laverge pour 20 francs et 24 sols d'épingles que je luy dois".

Les chapitres des dépenses nous apprennent beaucoup de choses sur la vie du curé de Saint-Michel-de-Volangis. Bien que cela ne concerne pas directement l'église, donnons-en ici quelques exemples :

- Le 11 juillet 1778 : achat d'un cheval, et au début de l'année suivante achat de l'harnois pour le cheval.

- Le 22 mars 1781 : "achat de 3 poinçons de chaux et 500 tuiles (achat également la même année de clous à lattes, et bottes de lattes). et 18 F pour un maçon", sans doute pour réparer le presbytère.

- Le 11 mars 1783 : 78 francs pour une pendule à son frère horloger.

- Le 9 mai 1783 : paiement de 60 F aux dames de St-Laurent pour le droit de mutation. (tous les ans).

On remarque également le règlement périodique de notes de boucherie et de boulangerie.

Construction d'une cuisine au presbytère : 1782

Dans la même liasse, nous trouvons aussi une quittance pour la construction d'une cuisine au presbytère, datée le 12 janvier 1783. Cette cuisine a été bâtie par Peschaut, maçon de Ste-Solange, à la suite d'un marché passé le 27 mai 1782. Nous retrouvons la construction de cette cuisine dans les pièces comptables de cette année là.

Mais une pièce intéressante est l'"Etat des sommes auxquelles messieurs les propriétaires de la paroisse de St-Michel de Volangy, ont eu la générosité de se taxer aux mesmes, pour la construction d'une cuisine au presbytère dudit lieu, montant à la somme de 600 livres, conformément au marché fait de leur consentement avec maître Peschaut, maçon, en datte du 27 may de la présente année 1782. Les dits sieurs propriétaires voulant bien par charité exempter les habitans de la dite paroisse d'y contribuer".

Voici la liste de ces principaux propriétaires de la paroisse et le montant de leur participation dans cette dépense :

- Monseigneur l'archevesque s'est taxé à la somme de 240 livres,
- Les dames abbessse et relligieuses de l'abbaye royalle de St-Laurent à celle de 72 livres,
- Le sieur curé de la ditte paroisse à celle de 60 livres,
- Mr Catherinot de Barmond à celle de 40 livres,
- Mr Gibreuf de Chappe à celle de 24 livres,
- Mr de Beauvoir du Nointeau, à celle de 36 livres,
- Mr Archambault des Chaumes, à celle e 24 livres,
- Mr de Bengy, lieutenant égénral du bailliage à celle de 24 livres,
- Melle Dubois à celle de 18 livres,
- Mr Baudouin à celle de 15 livres,
- Mr l'abbé Archambault, à celle de 12 livres,
- Mr l'abbé Dubuisson à celle de 6 ivres.
- Le sieur Ballery à cele de 3 livres,
- Madame veuve Goyer, à celle de 12 livres,
- Mr l'abbé Fauqueux à celle de 3 livres,
- Les vénérables de l'église de Bourges, à celle de 12 livres,

- *Messieurs les bénédictins à celle de 12 livres,*
- *Messieurs du séminaire à celle de 9 livres,*
- *Messieurs de St-Ambroix, à celle de 36 livres,*
- *La veuve Berthet, à celle de 3 livres,*
- *Messieurs du Château les Bourges à celle de 6 livres,*
- *La veuve Sellier à celle de 16 sols,*
- *Le nommé Coulon, de Ste-Solange à celle de 16 sols,*
- *Le nommé Cousier du Pierlé ⁽²⁵⁾ à celle de 1 livre 10 sols,*
- *Le nommé Saumur des Aix à celle de 1 livre 10 sols."*

Ce document nous donne une idée de l'importance prise par les propriétés ecclésiastiques avant la Révolution.

25 : lecture incertaine.

La Révolution

La vente des biens nationaux

Les biens de la cure, ceux de la fabrique, comme ceux des autres établissements ecclésiastiques propriétaires dans la commune de Saint-Michel-de-Volangis, furent vendus au titre des biens nationaux.

- 1 février 1791 : vente au profit de Jacques Lanour et François Paré, de terres provenant de l'église métropolitaine de Bourges, pour 1600 francs.

- 29 mars 1791 : 4 arpents de vignes situés, adjugés pour 2425 F à Cathérinot et Potier.

- 16 avril 1791 (27 Germinal) : une grange provenant de l'abbaye St-Laurent, adjugée 1125 F au sieur Joblin (pour M. Catherinat de Barmond).

- Le même jour : les fonds de la cure de St-Michel, consistant en terres, prés, vignes et grange, adjugés 7700 F au sieur Pommereau de Bourges.

- 30 avril 1791 (11 Floréal) : terres, prés, vignes, provenant du chapitre du Château, adjugés 1350 F au sieur Baudoin.

- 7 mai 1791 (18 Floréal) : la métairie de St-Laurent et la locature des Ormes, adjugés 50200 F à François Gabard, de Bourges.

- 3 septembre 1791 : prés provenant du chapitre St-Etienne, 10 500 F à Clément Beauvoir de Bourges.

- 21 avril 1792 (2 Floréal) : 29 boisselées de terre, provenant des vicairies de l'église de Bourges, adjugées 280 F à Guillaume Labouvriil, demeurant à Bourges.

- 25 Ventôse an II (15 mars 1794) : trois pièces de pré à St-Michel provenant de la fabrique dudit lieu, adjugées 1200 F à François Gabriel demeurant à Bourges.

- 13 Messidor an II (1 juillet 1794) : un demi arpent de pré provenant de la fabrique, adjugé 2675 livres à Etienne Poitiers de St-Michel.

- 8 Messidor an IV (26 juin 1796) : la maison curiale, adjugée pour 4050 F à Jean Reichoux, demeurant à Bourges.

- 9 Messidor an IV (27 juin 1796) : une pièce de terre d'environ 24 Boisselées située au terroir de Fruitel Guedour (?) provenant du prieuré de Saint-Michel, vendue 484 F à Antoine Blondelet.

Le départ du curé de Saint-Michel

La Révolution apparaît dans le livre de compte du curé de Saint-Michel :
- au 21 août 1790 : *"à Aubon Thibault, collecteur, la somme de 60 livres pour le terme de cette année de ma contribution patriotique, celle de 24 livres à compte sur le tarif de mes impositions de cette année, en tout 84 livres."*

Le curé paya également l'année suivante sa contribution patriotique.

Avec la suppression du culte, le curé de Saint-Michel se retira à la maison de la Visitation et nota dans ses comptes les frais encourrus pour son déménagement :

Le 30 septembre 1792 *"payé à un messenger des Aix, 12 francs pour la conduite d'un charroir de mes meubles et effets, tant à Bourges qu'à la maison de la Visitation"*.

Le contenu des comptes changent alors complètement :

"Dépense faite depuis mon entrée dans la maison commune de la Visitation".

"Premièrement le 1 octobre payé 20 sols pour une langue de porc, 16 sols pour deux pots de chambre, 30 sols pour deux plats et six assiettes, 20 sols pour deux équerres, 5 sols pour un fromage, 36 sols pour deux livres de tabac et 35 sols donnés aux domestiques de mes frères," etc...

La suppression du culte

La commune prit de le nom de Volangis. Le nom de l'église qui est aussi celui de la commune et qui rappelait trop la superstition que l'on voulait à cette époque extirper, était ainsi supprimé.

L'église devint d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Une ou plusieurs cloches ainsi que l'argenterie et les autres objets métalliques servant au service du culte ont pu être emmenés au district pour faire de la monnaie ou des canons.

Le culte ne reprit qu'en 1797, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX^e siècle.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparus. Nous possédons peu de renseignements. Et les archives départementales nous apportent également une assez maigre moisson de renseignements.

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

Un difficile redressement

- A la suite du concordat de 1801, la paroisse de St-Michel fut réunie pour le culte à celle de Soulangis dont l'église fut érigée en succursale, c'est à dire en église paroissiale. L'église de Saint-Michel ne servait donc plus. La Municipalité avait cependant l'ambition de faire revivre l'église du village et continua donc à l'entretenir.

- 1818 ⁽²⁶⁾ : vente de 6 petits noyers situés sur la place du bourg au profit de la fabrique. Ces noyers servaient autrefois à produire l'huile nécessaire au luminaire de l'église.

- Dans la délibération du 14 juillet 1821, le Conseil Municipal s'employa à déterminer les moyens de payer une somme de 324 F 20, montant des réparations faites à l'église de St-Michel, en 1820 ⁽²⁷⁾. Elle fit une demande auprès de l'archevêque afin que l'église soit maintenue comme chapelle vicariale en attendant qu'elle soit érigée en succursale.

- Le 5 juin 1824, La Municipalité renouvela sa demande pour l'érection de l'église en chapelle vicariale ⁽²⁸⁾. Pour appuyer sa demande, le Conseil Municipal évoqua les difficultés de communication avec l'église de Soulangis pendant plusieurs mois de l'année, à cause du débordement de la rivière appelée Collin. L'église Saint-Michel, déjà en bonne état, aurait été entretenue et il aurait été fourni les ornements nécessaires, le linge et les vases. Le chapelain devait être logé dans l'ancienne cure qui aurait été restaurée.

- Le 25 mai 1825, il est constaté que le cimetière ne pouvait être conservé d'après la loi ⁽²⁹⁾. Il se trouvait au centre du bourg, près d'habitations. Le projet de translation du cimetière sera pourtant momentanément abandonné. Dans cette même séance, la Municipalité renouvela sa demande pour l'érection de l'église en chapelle.

La Municipalité finit par obtenir cette érection, en chapelle vicariale, qui intervint par une ordonnance du roi du 2 février 1826 ⁽³⁰⁾.

- En 1828, des travaux furent effectués par le menuisier, Barthélémy Lenoir, pour la réparation des fenêtres et des vitraux ⁽³¹⁾.

- En 1835, les murs du cimetière qui étaient encore près de l'église et qui s'étaient écroulés furent reconstruits. La Municipalité de Soulangis avait demandé l'aide de la Municipalité de Saint-Michel-de-Volangis pour la

26 : Délibération du 23 août.

27 : Délibération du 23 mai 1820.

28 : Le terme utilisé à l'époque, et qui était impropre, était celui de chapelle communale.

29 : Suite à un décret napoléonien de 1804.

30 : Voir page suivante.

31 : Mémoire du mois de mai : archives communales. Nous ne connaissons pas tous les travaux qui ont pu être faits dans le courant du XIX^e siècle. Certains travaux ont pu être financés par les particuliers et n'ont ainsi pas laissé de traces.

Ordonnance du Roi

Charles, par la grâce de Dieu, Roi
de France et de Navarre,

À tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le Rapport de Notre Ministre secrétaire
d'État au Dép. des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction
publique.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}

La Commune de St. Michel, canton des Ais,
Dép. du Cher Diocèse de Bourges, Est Erigée en Chapelle
vicariale.

Article 2^o

Nos Ministres secrétaires d'État aux Dép. des affaires Ecclésiastiques
et de l'Instruction publique et des finances sont chargés chacun en
ce qui le concerne de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre château de Versailles le 2^o jour du mois de
février de l'année de grâce 1826, et de Notre Règne le Second.

Signé Charles.

Par le Roi:

Le Ministre secrétaire d'État au Dép. des affaires
Ecclésiastiques et de l'Instruction publique.

Signé D. Ex. D. Hermopolis.

pour Ampliation:

Le Directeur des affaires Ecclésiastiques,
signé l'abbé Delafayette

Pour Copie Conforme:
Le Secrétaire Général de la Préfect.



Genet

dépense d'agrandissement du cimetière de Soulangis. La Municipalité de Saint-Michel décida d'utiliser les fonds réservés au cimetière de Soulangis pour la reconstruction des murs de son propre cimetière, et refusa d'apporter son secours à la commune de Soulangis. Cette décision eut pour effet que les personnes de de la commune Saint-Michel furent dorénavant inhumées dans le cimetière de Saint-Michel et non dans celui de Soulangis. Pour faciliter les travaux de restauration du cimetière des personnes s'engagèrent à transporter gratuitement les matériaux de construction ⁽³²⁾. Les travaux furent réalisés par l'entreprise Godard (400 F).

La restauration de l'église : 1841-1842

- Le 17 février 1838, le Conseil Municipal délibéra sur l'urgence de faire des travaux pour réhabiliter l'église qui venait d'être interdite parce qu'elle n'était pas dans un état décent pour le culte. Il y avait lieu de faire des dépenses assez considérables. Le 11 mai 1839, le Conseil vota pour cela une somme de 1000 F. Un devis fut dressé par, monsieur Rey, architecte voyer de l'arrondissement ⁽³³⁾ qui fut accepté le 30 août 1840. Ce même devis fut approuvé par la préfecture le 19 mars 1841. Il prévoyait 540 F pour l'acquisition de tableaux pour la décoration de l'autel ⁽³⁴⁾. Les travaux furent adjugés le 14 mai 1841 au sieur Godard.

Les travaux en question :

- Remplacement de deux chevrons cassés au-dessus du transept.
- Réfection de tous les mortiers. Le bas des murs était couvert de lichen à cause de l'extrême humidité. Les enduits intérieurs et extérieurs furent donc refaits.
- Blanchissage de toute l'église.
- La poutre qui supportait le clocher portait sur des poteaux dont le pied était pourri. Ces poteaux furent donc remplacés, et on les fit reposer sur des dèes en pierre de taille de la Selle, saillant de 50 cm et posés sur un massif de maçonnerie.
- Remplacement d'un des voussoirs de la baie Est de l'abside.
- Réfection du carrelage du choeur, du sanctuaire et des chapelles ⁽³⁵⁾.
- Etablissement de vasistas dans chacune des croisées des chapelles du transept pour donner de l'air.
- Réfection de la toiture du porche en tuiles.
- Réparation du confessionnal.
- Réfection au maître autel de panneaux en bois de chêne.
- Confection d'un escalier de trois marches pour la chaire.
- Ouverture d'une trappe en bois blanc pour l'accès au clocher.
- Reprise de la peinture du confessionnal, du lutrin, du retable du maître autel.
- Achat d'un tableau représentant St-Michel pour remplacer celui qui existait alors.

Le 7 novembre 1841, le Conseil Municipal constata que les travaux de l'église dont le sieur Godard s'était chargé, marchaient bien lentement et qu'il fallait contraindre l'adjudicataire à aller plus vite.

Le même jour, la Municipalité examina un devis pour la restauration du retable. L'ouvrier demandait pour cette restauration 1400 F. Ceci parut

32 : Délibération du 27 mai 1835.

33 : Devis du 8 juin 1840 : 1262 F 23.

34 : Somme qui ne fit pas partie de l'adjudication.

35 : Sauf des parties en pierres.

excessif. Quelqu'un proposa donc de vendre l'ancien retable pour en faire faire un autre d'un coût moins élevé. Quelqu'un d'autre proposa de ne le faire dorer qu'en certaines parties et de faire peindre le reste. Il fut décidé de voter une somme de 500 F et d'adopter cette dernière solution ⁽³⁶⁾.

Le 20 mars 1842, le sieur Godard fut sommé de reprendre les travaux dans les 8 jours. Il restait à faire les couvertures, le carrelage et les croisées. L'hiver avait causé plus de dégradations que celles prévues lors de l'adjudication. Il fut donc décidé de continuer les travaux en régie au titre du sieur Godard. Jean-Baptiste Ferrand est nommé régisseur pour la continuation de la remise en état de l'église.

Les travaux furent terminés par le plafonnage et l'enduit en plâtre du chœur de l'église (300 F). Le retable restauré fut posé après ces travaux. Au total, c'est 1800 F que la Municipalité consacra à la restauration de l'église, et 1500 F qu'elle consacra à la restauration du retable et à la confection d'un tableau représentant saint Michel.

L'érection de l'église en succursale et la réparation du presbytère

Le 19 novembre 1843, le préfet demanda à la Municipalité comment serait logé le desservant si l'église était érigée en succursale. La commune s'engagea à fournir au desservant un logement convenable soit par l'achat ou la location de l'ancienne cure soit par la construction d'un autre presbytère.

L'église fut donc érigée en église paroissiale, et par un arrêté préfectoral du 5 novembre 1844, la fabrique de Saint-Michel fut reconstituée par la nomination, comme membres de la fabrique, des sieurs Ramier Marcel et Belleville Jean, dit Jeannot, propriétaires à Saint-Michel. Pour loger le nouveau curé, la Municipalité accepta de procéder, le 6 février 1845, à l'échange de l'ancienne maison curiale, appartenant à Mme de Scévole, contre des parcelles de terrains communaux ⁽³⁷⁾. La maison curiale, étant depuis longtemps habitée par des manœuvres, ne pouvait servir dans l'état dans lequel elle se trouvait. Il fallut donc la restaurer complètement. Cette réparation qui coûta environ 3 000 F, fut financée par la vente d'une partie d'une rente. Ils commencèrent en 1845, mais au début de l'année 1847, ces travaux, adjugés à M. Mazurier, entrepreneur de maçonnerie demeurant à Maubranche ⁽³⁸⁾, et qui comprenaient également la restauration du cimetière, et la réparation du chœur de l'église (600 F), n'étaient pas terminés. Ils furent donc mis en régie.

Reconstruction du clocher, et restauration des couvertures.

Le 16 mai 1847, on constata en réunion du Conseil Municipal qu'une partie du plafond de l'église est toute en ruine, que la charpente du clocher menaçait ruine, que les murs du cimetière étaient à recrépir. Il fut donc demandé un devis. Celui-ci se monta à 3000 F (réparation à l'intérieur de

36 : Il fut également voté une somme 50 F pour que soient bouchés les trous de la couverture du clocher et de l'église, que l'entrepreneur Godard, n'avait pas encore restaurée.

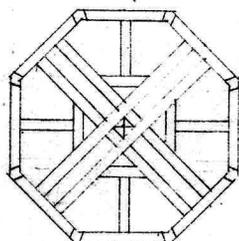
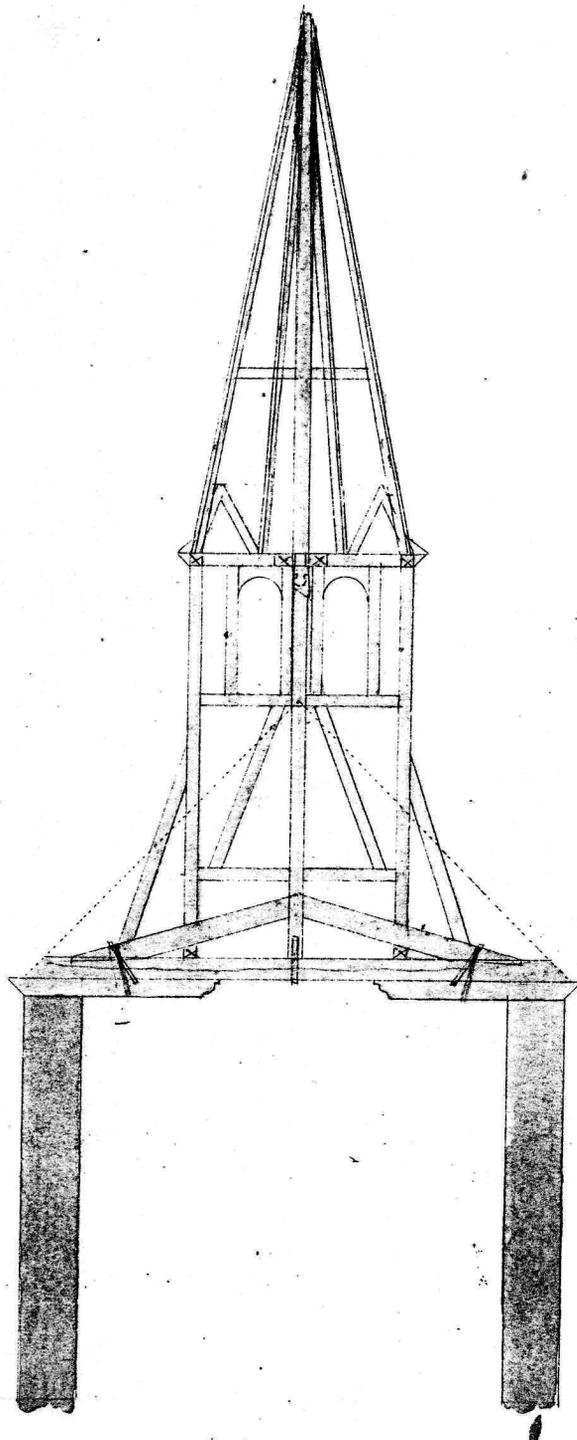
37 : Après estimation la commune eut à payer 2832 F 75 - 2321 F 25 = 511 F 50. Quelques années plus tard, la Municipalité indiquera que cette acquisition du presbytère lui coûta 5 500 F, sans que nous puissions expliquer la différence des deux sommes.

38 : Participèrent aussi à ces travaux : Lemaire menuisier, Bernardin, plâtrier, Guérineau, serrurier, Desorges et Dubuis.

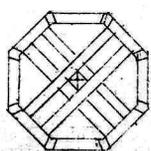
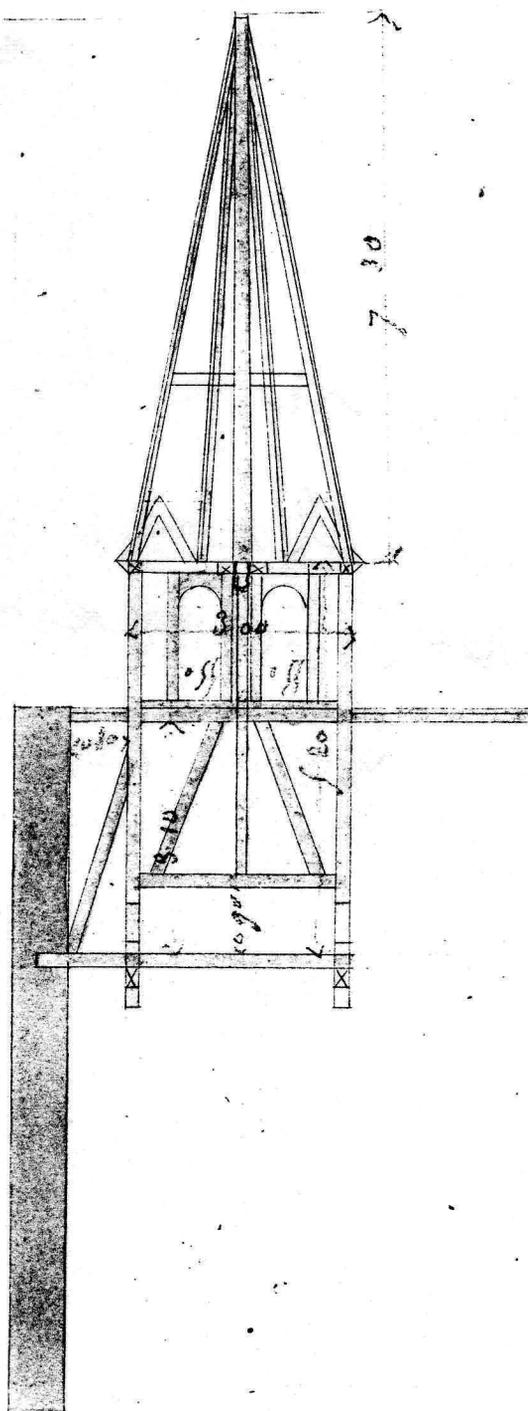


Plan associé au devis pour la reconstruction du clocher
On remarque le porche démolé probablement entre 1869 et 1876.
(Archives communales 1847 ou 1848)

Plan associé au devis pour la reconstruction du clocher
Les piliers de la charpente du beffroi sont supprimés
(Archives communales : 1847 ou 1848)



Plan associé au devis pour la reconstruction du clocher
(Archives communales : 1847 ou 1848)



l'église tant aux chapelles qu'à la voûte et à deux croisées : 769 F 72, reconstruction du clocher : 2352 F 60). Un arrêté préfectoral du 28 juin 1850 autorisa la commune à s'imposer extraordinairement d'une somme de 2000 F pour le financement de ces travaux. La Municipalité reçut, pour compléter ce financement, un secours de 1000 F de l'Etat ⁽³⁹⁾. La fabrique, ayant des moyens insuffisants ne pouvait participer à cette dépense.

La charpente étant en plus mauvais état que prévu, la reconstruction du clocher, effectuée en 1851, coûta près de 3600 F.

D'autres travaux furent exécutés, en 1850 et 1851, par les sieurs Charles et Guillon, à l'église et au presbytère. Ils furent réceptionnés le 7 avril 1852.

Une partie de la couverture de l'église fut restaurée en octobre-novembre 1852, par le sieur Lombardy, maître couvreur à Bourges (82 F 90) ⁽⁴⁰⁾.

En 1856, un contrefort de l'église fut complètement reconstruit, par le sieur Godard ⁽⁴¹⁾.

En 1865, les murs de l'église, du presbytère et de la clôture du cimetière, furent recrépis par le sieur Patro, maître maçon de Ste-Solange (366 F 03).

Reconstruction des dépendances du presbytère : 1869

Il s'agissait de reconstruire une écurie en prolongement de la maison, un cellier en basse goutte derrière le hangar, un vollaillé également en basse-goutte, des lieux d'aisance, et d'un mur de clôture du côté Nord (total : 2490 F 37) ⁽⁴²⁾. Les travaux comprenaient aussi la réparation de la couverture de l'église (259 F 20). La commune reçut pour tout cela une aide de l'Etat de 1000, le 14 août 1867. Les travaux, faits par M. Billebaut, furent réceptionnés le 15 décembre 1867.

La translation du cimetière : 1869

C'est le 10 février 1867, que le Conseil Municipal décida la translation du cimetière, situé au milieu du Bourg, le long de l'église au Sud. Le terrain choisi par la Municipalité appartenait à M. et Mme Goutelle. Les propriétaires donnèrent généreusement ce terrain, le 14 juin 1869, pour la construction d'un nouveau cimetière. Ce terrain avait une superficie de 11 ares 75 centiares, et est situé près du chemin de la Digonnerie ⁽⁴³⁾. La translation était indispensable, les terres du cimetière étaient situées à au moins 1 mètre au-dessus du carrelage de l'église. Le devis établi par le sieur Billebaut, pour la construction des murs du cimetière se montait à 3949 F 85. Il fut accepté le 26 juin 1869. La dépense totale se monta à 4546 F 57.

Les dons de l'Empereur

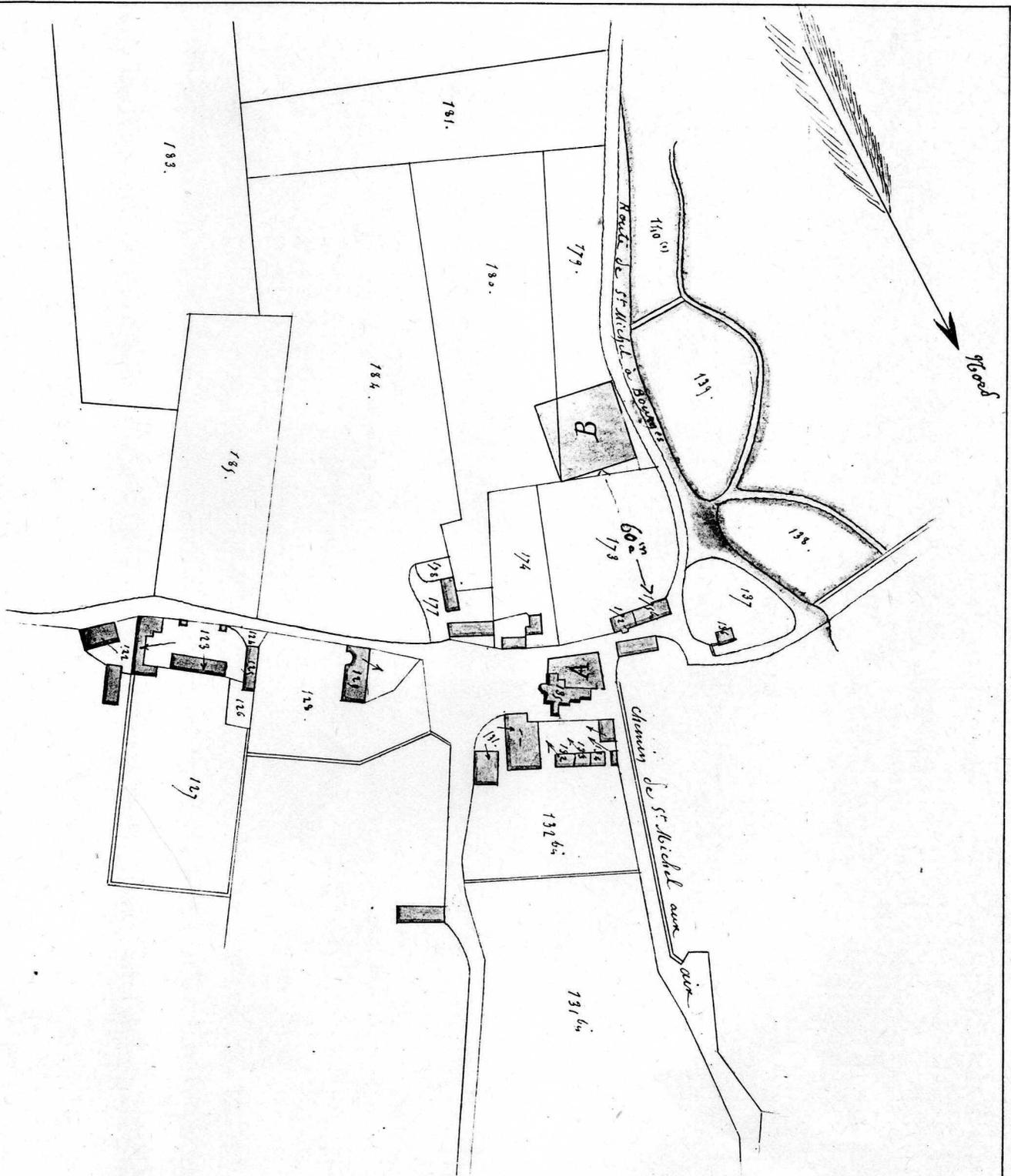
39 : 19 mai 1852.

40 : Travaux effectués en dehors de l'adjudication.

41 : Avec une partie des murs de clôture du presbytère (234 F 72).

42 : Plan du 25 juin 1866. Délibération du 21 juillet 1870.

43 : Voir page suivante.



Relevé du plan cadastral de la
 cne de St. Michel

Echelle de 1 à 2500

St. Michel le Zoisier 1869

- A. Ancien cimetière
- B. Emplacement du nouveau
 cimetière élevé de 2^m
 au-dessus du niveau de la rivière.

L'Empereur Napoléon III était connu pour faire de nombreux dons et cadeaux aux églises paroissiales de France. La fabrique fit donc une demande, le 28 avril 1869, pour obtenir une somme de 1000 F pour l'achat d'une cloche. Cette démarche n'aboutit pas.

Restauration complète de l'église : 1876-1878

L'église était couverte en tuiles et le clocher couvert d'ardoises. Le presbytère était, lui aussi couvert de tuiles. Lorsqu'il fallut procéder à la restauration complète des toitures de l'église et du presbytère. L'architecte, M. Chandon, proposa dans son devis du 12 avril 1875, de remplacer la couverture en tuiles par une couverture en ardoises. LE devis qui se montait à la somme de 4250 F 60, fut accepté par la Municipalité le 28 juin 1876, et les travaux furent adjugés le 13 août 1876, en faveur de Jean Chaubernard, maître couvreur. La commune reçut une aide de 1200 F le 4 septembre 1876.

Les travaux en question :

- découverte en tuiles ⁽⁴⁴⁾ et recouverture en ardoises.
- réparation de la charpente.
- repiquage de l'ancienne couverture en ardoise de la flèche.
- établissement d'un petit oeil de boeuf au-dessus de la porte principale de l'église,
- réfection du pied de la croix en fer qui est au dessus du choeur en fer ⁽⁴⁵⁾,
- réfection des enduits.
- fixation par des bancs de l'église aux murs latéraux,
- réfection des abat-son dans la partie ouest du clocher ⁽⁴⁶⁾,
- descente et repose après peinture et réparations du coq,
- reconstruction du plafond de l'église ⁽⁴⁷⁾,
- repiquage du plafond du clocher,
- réenduit de plâtre pour les voûtes des chapelles et les parements des murs ⁽⁴⁸⁾.

Le devis prévoyait la réfection d'une petite portion de la couverture du porche.

Ces travaux furent financés grâce à une imposition extraordinaire et avec une aide de l'Etat ⁽⁴⁹⁾. Ils furent réceptionnés le 30 septembre 1878 et eurent un coût de 3949 F 85.

Pour la construction du chemin N° 33, la commune a dû faire arracher sur la place près de l'église quelques petits arbres, de l'essence de noyers, d'ormes et d'acacias. La construction du chemin a entraîné également la destruction d'une partie du mur d'enclos du presbytère ⁽⁵⁰⁾.

44 : Les vieilles tuiles furent vendues.

45 : Réparation du croisillon de la croix qui était cassé.

46 : Pour éviter que les eaux pluviales n'occasionnent de dégâts au plafond de l'église.

47 : Démolition du plafond en plâtre, et arrachage des lattes ; confection d'un plafond sur lattis de chêne et plâtrage du lattis.

48 : Il faut rajouter à tout cela les réparations du presbytère.

49 : 3 mars 1879 : secours supplémentaire de 400 F pour réparation église et presbytère.

50 : Délibération du 15 mai 1877. C'est sans doute aussi à la suite la construction de ce chemin que le porche de l'église a été démoli.

La transformation de l'ancien cimetière en place publique : 1881

Le 30 novembre 1879, la Municipalité prit la décision de transformer l'ancien cimetière en place publique. Monsieur Chandon, ingénieur de Bourges, fut choisi pour faire les travaux préparatoires. Les terres de l'ancien cimetière avaient été déblayées en 1876. Ces terres ainsi que les ossements avaient été transférés dans le nouveau cimetière. Le projet consistait donc au nivellement de la place publique et à son empierrement par une couche en pierre calcaire de 10 cm ⁽⁵¹⁾. Ce projet, d'un montant de 1384 F 50 fut accepté le 12 août 1880. Le 24 juin 1881, un marché de gré à gré fut passé avec Etienne Perrot, entrepreneur demeurant à St-Michel.

Restauration des fondations de l'église : 1889-1890

Les fondations de l'église furent mises à découvert à la suite du déblaiement du cimetière. Il fallut donc restaurer les bases des murs. Pour ces travaux la Municipalité devait contracter un emprunt de 1000 F, dont les 30 annuités auraient été remboursées par une imposition extraordinaire. L'adoption de ce projet de restauration traina un peu en longueur, et fut définitivement accepté le 6 juin 1889. Comme de l'argent était disponible, on décida d'améliorer les travaux de restauration de l'église par le remplacement du socle prévu en ciment par un socle en pierre dure de la Chapelle. On entreprit également la reconstruction de trois contreforts avec des pierres dures de la Chapelle pour la base et des pierres de la Celle-Bruère et de Ste-Solange pour l'élévation. L'enduit sur les parties utiles devait aussi être repris. Il fallut établir un perron de quatre marches à la chapelle, à cause d'une dénivellation de 90 cm due au déblaiement. L'adjudication eut lieu le 24 mars 1889 et la réception, le 16 août 1890. Ces travaux furent réalisés par Barthélémy Beaugerot, des Aix, avec un rabais de 18 %.

51 : Pierres cassées à l'anneau de 6 cm.

Restauration du chœur et du sanctuaire :

Il fut proposé d'utiliser une partie des fonds provenant du legs de Louis Ruellé-Duguet pour la restauration de l'autel et du sanctuaire. Le devis de monsieur de la Fosse, architecte à Bourges, se montait à 438 F 70. La Municipalité refusa de prendre en charge l'excédent de dépense que la fabrique ne pouvait payer.

Les travaux en question :

- dépose et repose du gradin de l'autel et du retable en bois, pose d'un gradin neuf

- moulure ciment sous le lambris
- pose de la marche du sanctuaire,
- taille et restauration d'un pilier,
- carrelage en carreaux mosaïque
- démolition et réfection du plafond du sanctuaire.
- grattage et réfection des enduits des murs,
- peinture de la voûte en bleu ciel avec 37 étoiles sous une grande,
- peinture du pourtour du lambris en ciment,
- peinture du gradin de la porte de la sacristie,
- rejointoiement du pilastre de gauche et raccords.

La fabrique redemanda, suite à sa séance du 8 juin 1890, l'aide de la Municipalité pour terminer la restauration intérieure de l'église. Le Conseil Municipal vota une somme de 245 F le 20 novembre 1890.

La restauration de l'intérieur de l'église se poursuivit par la restauration des autels des chapelles par le sieur Gillet, charron à St-Michel (18 F) ⁽⁵²⁾. La fabrique qui avait pris l'initiative des travaux de restauration demanda à nouveau à l'automne 1891, l'aide du Conseil Municipal. Celui-ci refusa dans sa séance du 3 septembre 1891 ⁽⁵³⁾.

52 : Délibération de la fabrique du 12 avril 1891.

53 : Le devis proposé par la fabrique se montait à 1284 F.

XX^e siècle

Entretien et restauration

Opposition à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat

Dans sa séance du 24 mai 1905, le Conseil Municipal exprime son opposition à la loi de Séparation, demande son abandon et le maintien du Concordat.

La loi de Séparation passera à l'Assemblée Nationale, et un inventaire devait être fait dans les édifices du culte, et dans leurs dépendances. Le 7 février 1906, le Conseil Municipal charge le maire de s'allier au curé pour s'opposer à tout inventaire du mobilier de l'église et de la maison curiale qui fut acquise en juillet 1845, devant maître Pellé, notaire à Bourges.

M. Houbard, receveur des domaines aux Aix-d'Angillon était chargé de dresser l'inventaire des biens de la fabrique de l'église Saint-Michel, monsieur le curé Billon. Lors de sa visite dans la commune de Saint-Michel-de-Volangis, monsieur le curé Billon refusa de laisser entrer dans l'église le fonctionnaire de la République. L'incident fut notifié auprès du préfet qui, par arrêté préfectoral, reporta l'inventaire au 5 mars 1906, à 10 heures du matin ⁽⁵⁴⁾, en chargeant monsieur Lacroix, commissaire spécial de la police des chemins de fer à Bourges de procéder en cas de résistance du curé et du président de la fabrique, monsieur Lafond, à l'ouverture des portes avec le concours d'un officier de police judiciaire.

L'inventaire eut lieu, voici le rapport du commissaire spécial :

"A 10 heures, je me suis présenté, ceint de mon écharpe, avec monsieur Houbard, receveur des domaines aux Aix-d'Angillon, à la porte extérieure principale de l'église, où se trouvaient déjà M. Billon, curé, M. de Laître, maire, et M. Bongrand, membre du bureau des marguilliers, représentant monsieur Lafond, président absent.

Après avoir fait connaître le but de notre visite, nous avons essayé mais en vain de pénétrer dans l'église dont les portes étaient fermées et monsieur le desservant Billon, a déclaré à haute voix ne pas vouloir en ouvrir les issues".

Les fonctionnaires informèrent donc ces personnes de la teneur de l'arrêté préfectoral, mais essayèrent un nouveau refus. Monsieur Bisson serrurier fut requis pour ouvrir la porte, à ce moment là, le curé laissa alors tomber volontairement les clefs par terre et on put ouvrir l'église. Les fonctionnaires, une fois entrés dans l'église trouvèrent, *"près du chœur une vingtaine de femme chantant des cantiques à tue tête sous la direction d'un autre curé tapant de toutes ses forces sur un harmonium pour faire le plus de bruit possible."*

Le commissaire spécial rapporte : *"Nous plaçant dans le chœur face aux manifestants, c'est en vain que nous avons voulu parler pour leur rappeler l'arrêté pris par M. le préfet, il nous a matériellement été impossible de placer un seul mot.*

Demandant à M. le desservant Billon d'intervenir il nous obligea d'attendre la fin des cris commencés sur un air religieux et à ce moment à très haute voix, nous invitâmes les personnes présentes à quitter l'église immédiatement en les menaçant d'un procès verbal. Toutes partirent de

54 : Voir le détail de l'arrêté préfectoral à la page suivante.

Arrêté du 3 Mars 1906

V. 272



Nous, Préfet du Département du Cher, ^{Chevalier} Officier de la
Légion d'honneur,

Vu la loi du 9 Décembre 1905, art. 3;

Vu le décret du 29 Décembre 1905;

Vu les instructions ministérielles du 2 Janvier 1906;

Attendu que M. Houbard, Receveur des Domaines aux Aix d'Angillon, a
été chargé de procéder, le 23 Février dernier, à l'inventaire de la Fabrique de
l'Eglise de S^t Michel de Volangis;

Attendu que lorsque cet agent s'est présenté à l'heure fixée pour remplir
sa mission, M. Billon, desservant, s'est refusé à le laisser pénétrer dans l'église,
en déclarant qu'il ne céderait qu'à la force;

Attendu que, devant cette attitude, M. le Receveur des Domaines s'est retiré
après avoir dressé procès-verbal de l'incident;

Attendu que la résistance d'un représentant légal d'un établissement
ecclésiastique ne pourrait mettre obstacle à l'accomplissement d'une mesure
prévue par la loi, et qu'il y a lieu, dans ces conditions, de reprendre les opérations d'inventaire;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — M. Billon, desservant et M. Lafont, Président du Bureau des
Marguilliers, représentants légaux de la fabrique de l'Eglise de S^t Michel de Volangis,
sont mis en demeure d'avoit à remettre le Lundi, 5 courant, à 10 heures
du matin, à M. le Receveur des Domaines des Aix, la clé de l'église ainsi que celles
du clocher, de la sacristie et des armoires, placards ou caisses qui peuvent s'y trouver;

Art. 2. — Faute par eux de se conformer à la présente mise en demeure, il sera
procédé à l'ouverture des portes avec le concours d'un officier de police judiciaire.

Art. 3. — Pendant toute la durée de l'inventaire, l'accès de l'église sera interdit
à toutes personnes n'ayant pas qualité légale pour y assister;

Art. 4. — M. Saucier, Commissaire spécial de la police des Chemins de fer à
Bourges, sera chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 3 Mars 1906

Le Préfet du Cher,

Chiribey

suite, nous avons dressé procès verbal aussitôt à la mairie contre, M. Thomas Pierre, précepteur ecclésiastique des enfants de M. de Laître, maire, qui était l'organisateur de cette manifestation, pour avoir contrevenu à l'arrêté préfectoral".

L'inventaire eut lieu après cet incident ⁽⁵⁵⁾.

Chronique : 1906-1979

- En 1906, le système de suspension de la cloche fut réparé par la maréchalerie-serrurerie de Jean Hannequin.

Classement du retable parmi les Monuments Historiques

- Le 1 décembre 1913, le maître-autel en bois sculpté du XVIII^e siècle est classé parmi les Monuments Historiques par arrêté ministériel. Dans sa séance du 18 février 1914, le Conseil Municipal exprima son opposition à ce classement, en indiquant que jusqu'à présent les réparations avaient été faites par souscriptions auprès des paroissiens sur seule demande de M. le curé. Avec ce classement, la Municipalité avait peur que cette source de financement se tarisse. De plus elle jugeait avec méfiance la publicité faite autour de cet objet. Cette mesure pouvait amener des visiteurs et même des voleurs. La réclamation déposée par la Municipalité auprès de la préfecture n'eut pas de suite, et le retable est toujours classé parmi les Monuments Historiques.

Le chemin de Croix : 1926

Cette pièce unique est sortie des ateliers de céramiques du Bout-du-Monde à Nevers. C'est une oeuvre de Gabriel Montagnon. Elle porte comme inscription au dos : "Le 4 novembre 1926, ce chemin de Croix, offert à l'église de St-Michel par monsieur Jean De Laître, du château de Boisdet, commune de Vasselay, a été inauguré par monseigneur René de Bois Marmin ⁽⁵⁶⁾, vicaire général du diocèse de Bourges, monsieur l'abbé Barrois, doyen honoraire, étant curé de la paroisse.

En cas de désaffectation de l'église de St-Michel, ce chemin de Croix devra faire retour à monsieur Jean De Laître ou à ses héritiers"

- 1950 : remise en état des gouttières et des chaineaux de conduite d'eau à l'école et à l'église.

- Le 23 octobre 1950, le Conseil Municipal accepte le devis de remise en état du clocher. Ces travaux furent réalisés par l'entreprise de monsieur

55 : Arch. Dép. 18 : V 272, rapport du 5 mars 1906.

56 : Personne de la famille de monsieur De Laître.

Laugerat, couvreur à Menetou-Salon (191 000 F pour les toitures du clocher et de l'église).

- 1962 : quelques réparations aux toitures de l'église et du presbytère et aux murs de clôture du cimetière. Ces réparations furent confiées à M. André Gillet, entrepreneur à Menetou-Salon (750 NF).

Les derniers grands travaux de restauration

- Le 17 juin 1980, la Municipalité examine un projet de réfection complète de l'extérieur de l'église, c'est à dire : réfection des couvertures et des enduits, pose d'un réseau de drainage pour les eaux pluviales. Le devis de l'architecte, monsieur Brunet, se montant à 211 911 F 73, le Conseil Municipal décide d'étaler ces travaux sur deux ans, 1981 et 1982.

Le 31 mars 1981, le Conseil Municipal accepta le devis de l'entreprise Christian Félix de Pigny, pour la réfection des couvertures (96 945 F 03). Le marché fut passé le 4 avril 1981.

Les travaux d'assainissement autour de l'église furent effectués par la suite par l'entreprise Raffestin et fils des Aix-d'Angillon ⁽⁵⁷⁾.

La peinture des portes de l'église fut refaite par J.-C. Mathey de St-Germain-du-Puy (1125 F 51).

Le 27 mai 1982, la Municipalité donna son accord au sujet du devis de l'entreprise Devallière des Aix-d'Angillon, pour la réfection des enduits extérieurs (70 379 F 15) ⁽⁵⁸⁾.

- 1986-87 : participation aux travaux du presbytère de Ste-Solange.

- 1987 : réparation de la cloche qui était en très mauvais état. Le joug de support fut donc remplacé, ainsi que le battant de la cloche ⁽⁵⁹⁾. L'électrification de la cloche eut lieu peu de temps après, au mois de septembre. Cette électrification s'avérait nécessaire car la cloche venait heurter les poutres de support à chaque mise en action ⁽⁶⁰⁾. L'année suivante, sur l'initiative de l'abbé Pennetier, la cloche est munie d'un angélus et d'un glas automatiques (3993 F 64). Sur la demande de l'abbé Pennetier, la Municipalité apporta son concours au règlement de la facture de cette nouvelle installation.

- Le 13 décembre 1989, un camion recula contre le pignon de la chapelle sud. Cet accident causa de nombreux désordres dans la chapelle, le mur Sud ayant été enfoncé dans son milieu, la voûte fut elle-même endommagée. Le mur pignon fut en partie reconstruit, ainsi que la voûte. La couverture fut reprise. Les travaux de maçonnerie furent réalisés par l'entreprise ECG de Bourges (devis 148 777 F 77).

L'atelier de vitrail de Bruno de Pirey, à Mehun-sur-Yèvre, effectua la restauration d'un panneau des baies de la nef du côté sud.

57 : Devis : 23 461 F 17 et total des travaux : 22 804 F 99 facture 10 février 1982.

58 : Facture du 27 décembre 1982.

59 : Devis de l'entreprise Sannier de Bourges : 8350 F.

60 : Devis de l'entreprise Sannier pour l'électrification : 8065 F.

Pendant les travaux de restauration de juin 1990, à la suite du sinistre du 13 décembre 1989, les stations du chemin de croix avaient été entreposées à plat dans le logement de l'instituteur (les stations, qui était à l'humidité contre les murs de l'église, furent endommagées, par leur séchage). La restauration de ce chemin de croix fut réalisée par madame Anne-Marie Delloye, restauratrice de céramique à Châteauroux ⁽⁶¹⁾.

La protection des objets mobiliers.

Objets classés parmi les Monuments Historiques :

- Le tabernacle du maître-autel, en bois sculpté et doré, du XVIII^e siècle (arrêté du 1 décembre 1913).
- La statue en pierre du XV^e siècle, représentant la Vierge de Pitié, comportant des traces de polychrome (arrêté du 17 mars 1934).
- La statue en pierre du commencement du XVI^e siècle, représentant la Vierge à l'Enfant (arrêté du 17 mars 1934).

Objets inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

- La statue en pierre du début du XIX^e siècle, représentant saint Michel (arrêté du 18 janvier 1978).
- L'ensemble des deux vitraux du chœur (sainte Solange et Notre-Dame-des-Champs), et deux vitraux des chapelles latérales (calvaire et saint Charles implorant la Vierge), vitraux exécutés par J.-P. Florenne et Cie de Tours en 1902 (arrêté du 18 janvier 1878).
- La Croix de procession en cuivre argenté, du début du XIX^e siècle (arrêté du 18 janvier 1978).
- Le Christ en Croix en bois du XVIII^e siècle (arrêté du 18 janvier 1878).

61 : Sur un devis de 34 868 F, l'assurance prit en charge 24 000 F, il restait donc à la commune une charge de 10 868 F.. La manufacture du Bout-du-Monde à Nevers, de laquelle était sorti le chemin de Croix est actuellement dirigée par Gérard Montagnon, petit-fils du donataire.

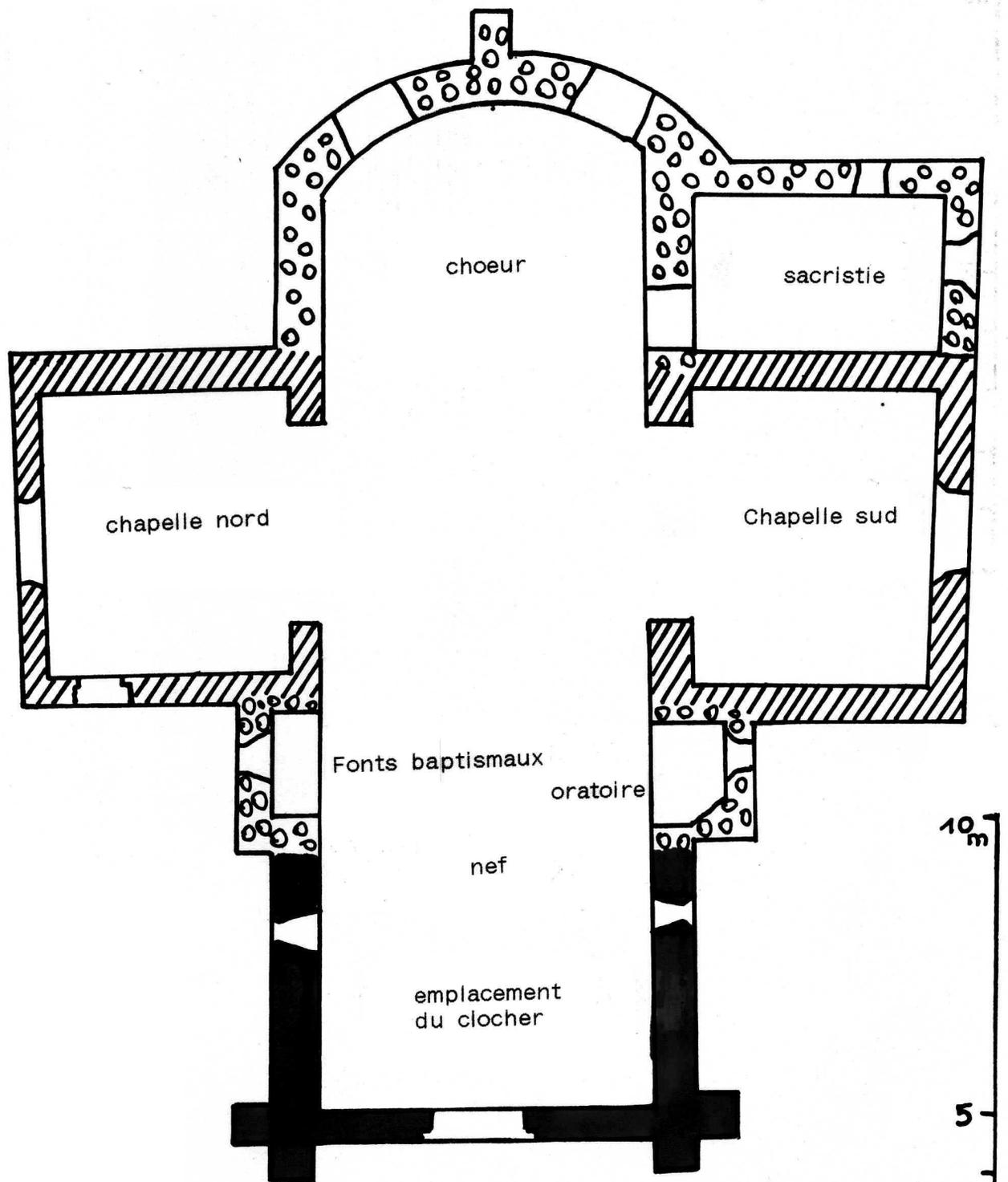


Le chœur du XVII^e siècle
restauré en 1981-1982



La façade ouest

Porte début XII^e siècle
Oculus de 1876-1878
Base et contreforts restaurés en 1889-90
Enduit refait en 1982



- Partie début XII^e siècle
- ▨ Partie début XVI^e siècle
- ▤ Partie XVII^e siècle

Les sources

Archives communales

Registres paroissiaux
Registres de délibération de la municipalité
Dossiers concernant l'église et le cimetière.
Cadaastre

Archives départementales du Cher

E 994, E 1197, E 1233, E 1312, E 1345, E 1352, E 1548.
39 G 32 à 39 G 44 : fond de l'abbaye de St-Laurent (cens).
39 G 153 à 39 G 161 : fond de l'abbaye de St-Laurent (cens, rentes, biens divers, dîmes).
262 O 1-2 : affaires communales (1851-1909).
Q 134, Q 502 : Révolution (vente des biens nationaux).
V 122 : renseignements statistiques sur les églises (1846).
V 125 : demande de secours à l'Etat.
V 186 bis : comptabilité de la fabrique (avant 1905).
V 244 : legs fait à la fabrique.
V 272 : incidents lors de l'inventaire de 1906.

Bibliographie

- **Buhot de Kersers** : *histoire et statistique monumentale du département du Cher*, Imp. Tardy-Pigelet : Bourges, 1890.
- **Cottineau** : *répertoire des abbayes et prieurés*.
- **Deshouillères** : *les églises de France, Cher*.
- **Gandilhon (Alfred)** : *cahiers de doléances du bailliage et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont pour les états généraux de 1789*. Bourges, Imp. Vve Tardy-Pigelet et fils, 1910.
- *La Semaine religieuse du Berry* : 16 sept. 1876, n° 38, p. 476. 22 mars 1879, n° 12, p. 137.
- **Villepelet (Mgr)** : *Sainte-Solange*, Ed. Trady, 1949.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes





**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>